

EAU

HABITAT

AIR

ALIMENTATION

P

R

S

E

2

2011-2015 **BILAN FINAL**
 PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
 de FRANCHE-COMTÉ



PREFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



AVANT PROPOS

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2) 2011-2015, cadre de référence de l'action de prévention visant à mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé des Francs-Comtois, est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Nous tenions à vous en présenter de façon détaillée le bilan.

Il s'agit d'un moment important car ce bilan marque l'aboutissement d'un travail de longue haleine porté pendant ces cinq années visant à diminuer les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et réduire les inégalités environnementales.

Le souci de transparence et d'évaluation qui ont prévalu tout au long du PRSE2 se retrouvent dans ce document illustrant parfaitement les progrès sensibles réalisés pendant et grâce au PRSE2. Voulu comme une somme d'actions concrètes et mesurables, il est aujourd'hui possible d'affirmer que le PRSE2 présente un bilan globalement très positif. Le niveau global de réalisation des 31 actions du PRSE2 est de 84% avec un engagement financier atteignant 80% des moyens initialement prévus.

À la lecture de ce bilan, vous pourrez constater que le PRSE2 est marqué par de nombreuses avancées dont il faut se féliciter. Pour quelques actions, des ajustements ont été nécessaires en cours de plan qui sont également expliqués de façon détaillée.

Nous tenions aussi à rappeler la dimension collective de ce travail, tant dans son élaboration que sa mise en œuvre, mobilisant :

- des collectivités territoriales ;
- des associations des professionnels de santé, de protection de l'environnement, des patients, des consommateurs ;
- mais aussi les représentants des employeurs, des salariés et du monde économique ;
- sans oublier enfin des personnalités qualifiées, très actives dans les différents travaux.

Ces propos introductifs nous offrent l'occasion de les remercier pour leur engagement en faveur de la santé-environnement.

Enfin, au moment où le nouveau périmètre régional prend vie, il y a un enjeu tout aussi fort à faire le point sur ce qui a pu être fait pendant ces cinq années et construire plus efficacement et collectivement nos priorités à venir. Ce bilan installe un solide point d'appui pour les travaux d'élaboration du PRSE 3 qui seront engagés dans les prochaines semaines à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté et qui devront aboutir d'ici mi-2017.

La Préfète de la région
Bourgogne
Franche-Comté

Christiane BARRET



Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé de Bourgogne
Franche-Comté

Christophe LANNELONGUE



SOMMAIRE

Rappel des enjeux du PRSE2 et des modalités de pilotage et de suivi	3
Bilan synthétique du PRSE 2	4
Bilan détaillé du PRSE 2	8
Axe 1 : Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau	9
Axe 2 : Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé	35
Axe 3 : Réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé	49
Axe 4 : Réduire les risques sanitaires de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation	69
Perspectives	84
Equipe d'animation	85
Glossaire	86

RAPPEL DES ENJEUX DU PRSE2 ET DES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Pour faire suite à plusieurs conférences et sommets internationaux sur la santé environnementale, notamment la conférence de l'OMS à Londres de 1999, la France s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action national pour la santé et l'environnement tous les 5 ans.

Ainsi, le premier plan national santé environnement a été adopté par le gouvernement le 21 juin 2004 et a fait l'objet d'une déclinaison dans les régions, notamment en Franche-Comté au travers d'un Plan Régional Santé Environnement.

A la suite des engagements pris par le gouvernement lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement en octobre 2007, le conseil des ministres a validé le 24 juin 2009 le deuxième plan national santé environnement (PNSE2).

Le PNSE2 fixait deux priorités :

- Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancer, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...)
- Réduire les inégalités environnementales en limitant les nuisances écologiques susceptibles d'induire ou de renforcer des inégalités de santé.

Suivant les orientations du PNSE2 et de l'analyse des principaux enjeux en santé environnement de Franche-Comté, un Plan Régional Santé Environnement n°2 de Franche-Comté a été adopté fin 2011 par le Préfet de région et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé. Il fixe les priorités d'action en matière de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement pour la période 2011-2015.

Le PRSE 2 s'articule autour de **4 axes d'intervention** :

- 1 Réduire les risques sanitaires liés aux usages de l'eau
- 2 Réduire les expositions aux polluants en milieux clos à fort impact sur la santé
- 3 Réduire les expositions aux polluants de l'air à fort impact sur la santé
- 4 Réduire les risques sanitaires de maladies chroniques en agissant sur l'alimentation

Pour chacun des ces axes, des objectifs et actions de prévention ont été définis par des groupes de travail associant des collectivités, des experts, des associations et les services de l'Etat.

A l'issue de ces travaux, **13 objectifs et 31 actions ont été retenus**. Des pilotes d'objectifs et des porteurs d'actions, identifiés préalablement, ont engagé leur déclinaison à partir de fin 2011.

Le suivi de la mise en œuvre du plan a été assuré par une équipe d'animation constituée du SGAR, de l'ARS, de la DREAL, de la DRAAF et de la DIRECCTE. Ainsi, un bilan de l'état d'avancement du plan a été effectué annuellement avec les pilotes d'objectifs et porteurs d'actions.

Par ailleurs, un **bilan d'avancement du plan à mi-parcours** a été présenté au Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) le 4 décembre 2013. Il a fait l'objet d'une communication médias ainsi que d'une diffusion sous la forme d'un document synthétique à l'ensemble des acteurs régionaux (élu, associations, services de l'Etat...) agissant dans le domaine santé environnement.

Enfin, le bilan final du PRSE 2 a été présenté au GRSE en décembre 2015.

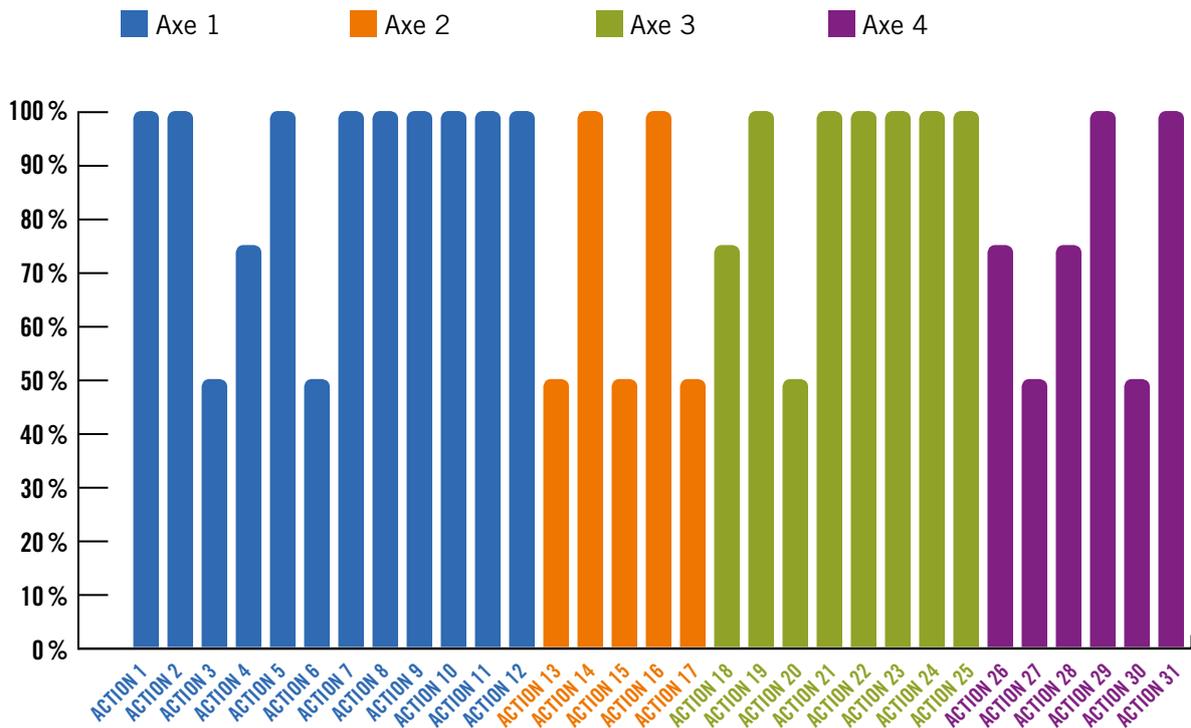
BILAN SYNTHÉTIQUE DU PRSE 2

ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIONS DU PRSE2

À l'issue des 5 années de mise en œuvre du plan, **le taux de réalisation des actions est de 84 %**. Ainsi, 19 actions sur 31, soit 61 %, ont été réalisées en totalité. Par ailleurs, l'ensemble des actions ont été engagées à au moins 50 %.



TAUX DE RÉALISATION DE CHACUNE DES ACTIONS



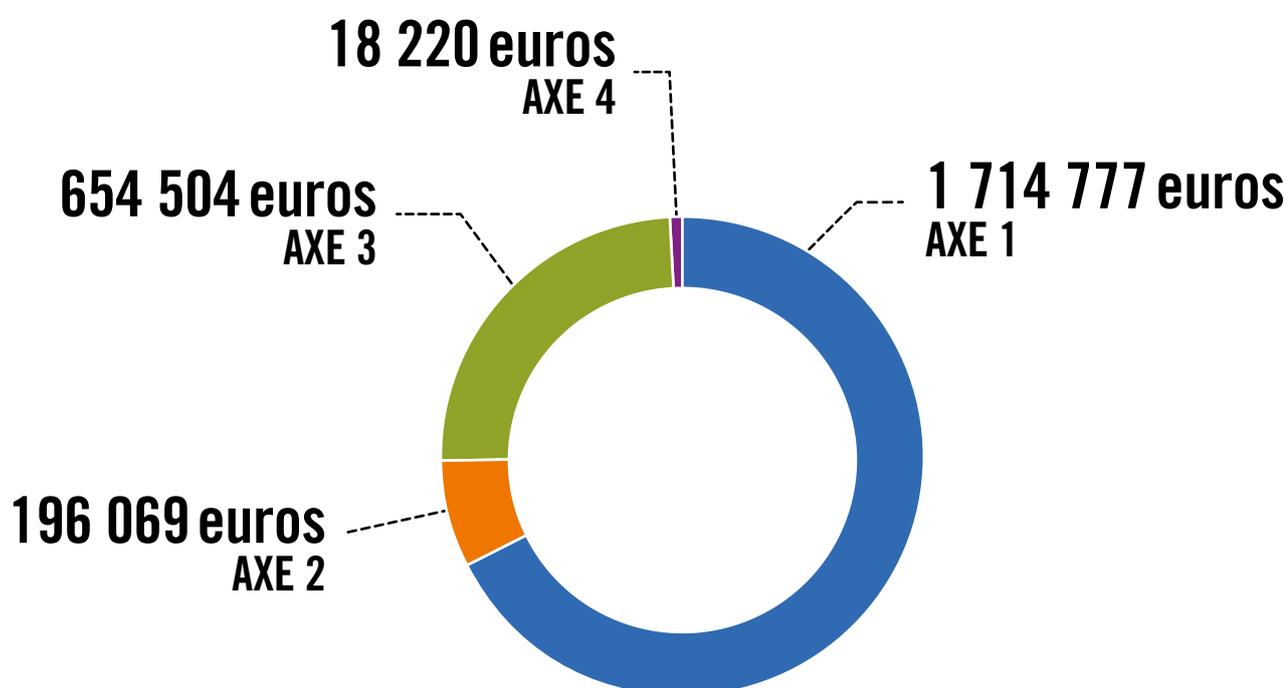
BUDGET ENGAGÉ

Lors de l'élaboration du plan, une attention particulière a été portée sur l'évaluation du budget nécessaire à la mise en œuvre des actions et sur l'identification des financeurs potentiels.

Ainsi, le budget total estimé sur 5 ans pour la mise en œuvre du plan s'élève à 3 350 000 euros. La grande majorité de ces financements concerne l'axe 1 avec 67 % du budget total. Pour les 3 autres axes, les budgets estimés représentent respectivement 17 %, 15,5 % et 0,5 % du montant total.

À la fin de la mise en œuvre du plan, 2 583 570 euros ont été engagés, soit 80 % du budget initial estimé pour mener l'ensemble des actions. Les actions ayant fait l'objet de financements les plus élevés sont :

- L'action 8 «Optimiser la ressource existante sur les secteurs en déséquilibre quantitatif», pour un montant de 501 000 euros.
- L'action 9 «Protéger les ressources stratégiques en eau souterraine destinées à l'alimentation en eau potable», pour un montant de 1 175 000 euros.



DE NOMBREUX RÉSULTATS CONCRETS

D'une manière plus globale, le second PRSE a permis de nombreux résultats concrets en région sur la période 2011-2015, parmi lesquels les principales avancées suivantes :



- La formation aux bonnes pratiques de la désinfection de l'eau de 356 exploitants de petites unités de distribution d'eau potable présentant des problèmes de qualité bactériologique, soit 43 %.

- 67% des captages protégés par des périmètres de protection fin 2015 contre 42 % fin 2010.



- La délimitation de 9 ressources stratégiques en eau potable de la région et la définition des mesures de protection à mettre en oeuvre.

- Un renforcement de la lutte contre la légionellose par l'amélioration de la prévention des installations à risques : tours aérorefrigérantes, réseaux d'eaux chaudes sanitaires dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.



- Une sensibilisation accrue autant des professionnels que du grand public sur la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments et un développement du diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé.

- La sensibilisation du grand public et des professionnels de santé à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.



- La mise en place d'actions d'information sur les risques d'allergies aux pollens auprès des populations sensibles.



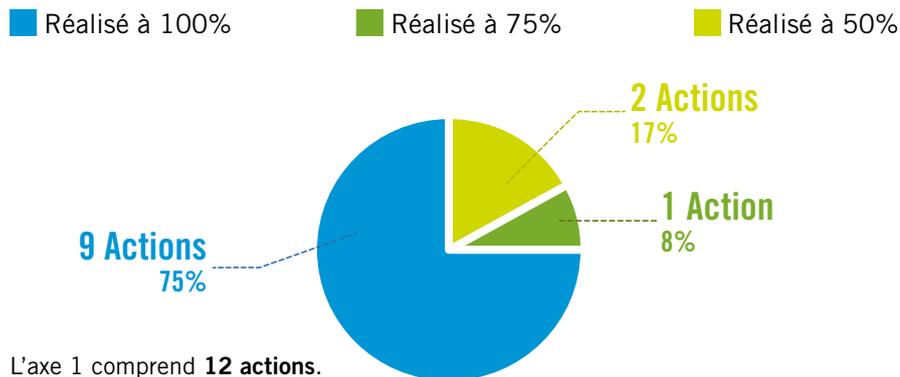
- La réduction de l'exposition au pollen d'ambrosie en rendant la lutte contre cette plante obligatoire en Franche-Comté. La désignation de 402 référents communaux chargés de mener des actions de prévention et de luttes curatives (police du Maire) contre l'ambrosie.



- Une sensibilisation des professionnels de la restauration collective accueillant des enfants et adolescents aux risques liés aux allergies alimentaires avec pour objectif d'améliorer l'accès à la restauration collective des personnes allergiques.
- Une incitation au développement de l'autoproduction alimentaire saine grâce à la création d'un jardin nourricier biologique et pédagogique à Nancray, la création d'une charte de bonne pratique du jardinage amateur.
- La diffusion d'un bulletin triannuel sur la santé/alimentation.

La mobilisation des pilotes d'objectifs, des porteurs d'actions, des financeurs mais également de l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la santé environnementale a permis d'obtenir ces résultats concrets contribuant à améliorer la santé de la population franc-comtoise vis-à-vis des expositions aux facteurs environnementaux à risques.

BILAN DÉTAILLÉ DU PRSE 2



L'axe 1 comprend **12 actions**.

Ces actions visent principalement à améliorer la qualité microbiologique de l'eau destinée à la consommation humaine, à protéger les ressources en eau notamment en réduisant la pollution par les micropolluants et à prévenir l'exposition humaine aux légionelles.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE), la Fédération Régionale contre les Organismes Nuisibles (FREDON), la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Agence de l'eau sont chargés de porter ces actions.

Parmi les 12 actions de cet axe, 9 ont été réalisées en totalité. Les 3 autres actions ont été réalisées à au moins 50%.

Les actions complètement réalisées sont les suivantes :

Action 1

Former les exploitants d'eau potable aux techniques et bonnes pratiques de la désinfection de l'eau

Action 2

Améliorer l'accès du public à l'information sur les résultats du contrôle sanitaire

Action 5

Prescrire la réduction ou la suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations industrielles

Action 7

Organiser une journée régionale d'information sur les micropolluants auprès des collectivités de Franche-Comté

Action 8

Optimiser la ressource existante sur les secteurs en déséquilibre quantitatif

Action 9

Protéger les ressources stratégiques en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable

Action 10

Inciter les industriels à remplacer les tours aéroréfrigérantes à voie humide par des systèmes de refroidissement fermés

Action 11

Intégrer la prévention des risques sanitaires liés aux légionelles dans les conventions des établissements sanitaires et sociaux

Action 12

Créer un système d'information géographique légionelle



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1

PILOTE ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Agence de l'eau
ASCOMADE
Collectivités territoriales
Conseils départementaux
Préfectures

BUDGET ENGAGÉ

9 283 euros

AXE 1

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX POLLUANTS EN
MILIEU CLOS À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ

AMÉLIORER LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DU ROBINET

ENJEU

La contamination des eaux par des micro-organismes pathogènes (bactéries, virus, parasites) génère à court terme un risque aigu de gastro-entérite. Les petites Unités de Distribution (alimentant moins de 500 habitants) présentent une proportion de **non-conformité bactériologique importante**.

L'objectif visait à former les exploitants d'eau (UGE) à la **maîtrise des risques bactériologiques et de la désinfection**, et à **améliorer l'accès du public à l'information** sur les résultats du contrôle sanitaire.

BILAN

L'ARS a réalisé **un support pédagogique « formation à la désinfection »** à l'attention des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) desservant moins de 1 000 habitants. Fin 2013, **13 réunions** ont été organisées sur l'ensemble de la région. 285 PRPDE, soit 43 % de la cible des PRPDE, ont participé à ces réunions et 356 personnes ont été formées.

2 documents ont été produits par l'ASCOMADE, et diffusés à l'ensemble des PRPDE (début 2013):

- 1 poster (format A3) destiné à être affiché à l'attention des élus et personnels des communes,
- 1 fiche (format A4) pour satisfaire le 2^e objectif, et facile à relayer par les communes via leur bulletin et / ou leur site internet.

Ces outils sont disponibles sur les sites internet de l'ASCOMADE et de l'ARS :

<http://www.ars.franche-comte.sante.fr>

<http://forum-collectivites-comtoises.fr>

Depuis mars 2015, l'ARS met en ligne en temps réel les résultats de non-conformités sur son site internet.

Perspectives: information des PRPDE à poursuivre sur les enjeux et leurs obligations en matière de compétence eau potable. À cet effet, des formations complémentaires ont été réalisées en 2015 par l'ARS / ASCOMADE.

FORMER LES EXPLOITANTS D'EAU POTABLE AUX TECHNIQUES ET BONNES PRATIQUES DE LA DÉSINFECTION DE L'EAU

ENJEU

Les petites Unités de Distribution (alimentant moins de 500 habitants) présentent une proportion élevée de non-conformités bactériologiques. À titre d'exemple, sur l'année 2008, **les UDI de moins de 100 habitants ont présenté en moyenne 20% de non-conformités** contre **moins de 5% pour les UDI de plus de 500 habitants**.

L'action vise à former les exploitants d'eau à la maîtrise des risques bactériologiques et de la désinfection. Le public visé correspond aux 660 PRPDE desservant moins de 1000 habitants.

BILAN

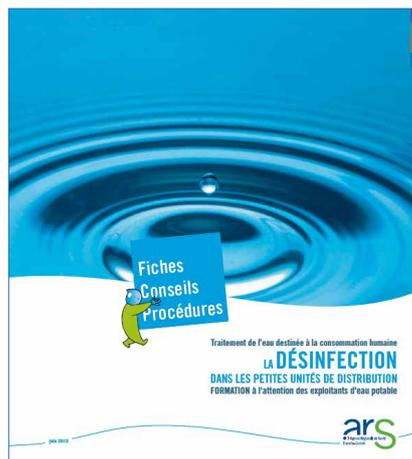
Pour mener cette action, l'ARS a élaboré un support pédagogique à l'attention des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE). Le support a notamment été distribué aux participants aux formations organisées par l'ARS dans les 4 départements de Franche-Comté.

Fin 2013, 13 réunions d'une demi-journée chacune ont été organisées sur l'ensemble de la région. 285 PRPDE, soit 43%, ont participé à ces réunions et 356 personnes ont été formées.

La cible initiale de 50% des PRPDE formées est quasi atteinte.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- **Diaporama** de la formation « Désinfection dans les petites UDI ».
- **Cinq fiches pratiques**: « Nettoyage et désinfection des ouvrages », « Nettoyage et désinfection des réservoirs », « Nettoyage et désinfection des réseaux », « Apporter la bonne dose de chlore pour désinfecter l'eau », « Une bonne maintenance des lampes UV ».
- **Des fiches de suivi types** relatives aux opérations d'entretien et de contrôle des installations de désinfection et des réservoirs.
- Une liste non exhaustive des organismes proposant des **formations professionnelles** dans le domaine des eaux potables.



PERSPECTIVES

En 2015, une nouvelle action de formation relative à la compétence eau potable a été réalisée par l'ARS et l'ASCOMADE dans les 4 départements. **6 réunions** ont été effectuées entre juin et septembre 2015. Elles ont principalement ciblé les PRPDE des petites UDI et les nouveaux élus. Cette action a été menée par l'ASCOMADE avec un financement ARS de 7 800 euros.

Cette action nécessite d'être évaluée. Les élus et les techniciens Alimentation en Eau Potable (AEP) du groupe d'échange AEP animé par l'ASCOMADE, préconisent des formations ciblées et localisées des PRPDE.

ACTION 1

PORTEUR

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Agence de l'eau
ASCOMADE
Collectivités territoriales
Conseils départementaux
Préfectures

BUDGET engagé

3 800 euros

FINANCEUR

ARS

TAUX DE RÉALISATION

100%

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE
DE L'EAU DU ROBINET

PORTEUR
ASCOMADE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
Collectivités territoriales
(comme relais vers
les consommateurs)

BUDGET engagé
5 483 euros

FINANCEURS
ASCOMADE
ARS

TAUX DE RÉALISATION
100%

AMÉLIORER L'ACCÈS DU PUBLIC À L'INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE

ENJEU

La qualité de l'eau fait l'objet d'un **suivi sanitaire réglementaire** assuré par l'ARS ainsi que d'une **autosurveillance** réalisée par certains exploitants. Les résultats de ces suivis doivent être portés à la connaissance des habitants, selon un protocole réglementé. Les communes font partie des relais d'information via **un affichage des analyses et une mise à disposition d'un historique de 3 ans**; les collectivités qui distribuent l'eau (PRPDE) aussi, en joignant à une facture **le bilan annuel de qualité**.

Cependant, beaucoup de collectivités ne suivent pas ce protocole, souvent par ignorance. De plus, la compréhension des bulletins d'analyse n'est pas aisée.

Cette action avait deux objectifs :

- Rappeler aux communes et PRPDE le protocole à suivre pour la diffusion de l'information sur la qualité de l'eau, et plus généralement en cas de non-conformité de l'eau.
- Expliquer aux consommateurs comment lire et comprendre un bulletin d'analyse d'eau.

BILAN

L'Ascomade a réalisé en partenariat avec l'ARS, deux documents d'information :

- **Un poster à l'attention des collectivités**, qui reprend leurs obligations d'une part en matière de diffusion des résultats du contrôle sanitaire et d'autre part en termes de procédure d'alerte en cas d'analyses non-conformes.
- **Un encart pédagogique destiné au grand public** afin de lui expliquer l'organisation du suivi de la qualité de l'eau, les différents supports à disposition pour consulter ces résultats et comment interpréter ces derniers. Cet encart a été pensé pour être inséré dans les bulletins d'information, ou tout autre moyen de communication des collectivités (site internet, etc.).

Début 2013, chaque collectivité comtoise, qu'elle produise et/ou distribue de l'eau potable (soit 1956 structures), a reçu par courrier un exemplaire de chaque document. Un courrier d'accompagnement leur expliquait l'intérêt du poster et de la fiche, et leur suggérait des modes d'utilisation.

De plus, ces collectivités étaient invitées à contacter l'Ascomade si elles souhaitent recevoir les fichiers pdf. Ces fiches n'ont pas été mises en téléchargement libre dans un premier temps afin de compter les demandes.

Nous n'avons enregistré que peu de demandes: 19 pour la fiche, 13 pour le poster.

Depuis août 2013, les fichiers sont accessibles via la médiathèque du Forum des Collectivités Comtoises, à toute personne, même non inscrite :

<http://forum-collectivites-comtoises.fr>

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Poster à l'attention des collectivités,
- Un encart pédagogique destiné au grand public.

Lors des dernières élections municipales, beaucoup de nouveaux élus sont arrivés, il serait utile de leur adresser à nouveau, au moins par mail, ces documents. Le principe pourrait être réitéré **quelques mois après chaque élection municipale**, le temps que les élus prennent possession de leurs charges.

De la même manière, il y a constamment des mouvements parmi les habitants d'un territoire. Il serait intéressant que **les PRPDE envoient la fiche lors d'une ouverture de contrat de fourniture d'eau**.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET:

Quelles responsabilités pour les collectivités en matière d'information du consommateur et de gestion des non-conformités ?

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Les responsabilités des Maires et des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'eau (PRPDE) en matière d'information en eau potable sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L1312-1, L1312-2 et L1312-3) révisé, et par le Code de la Santé Publique (articles L1312-1 et L1312-2). La PRPDE obéit à la Règle de l'échelle de responsabilité des installations (produit des eaux et respectant certaines techniques d'une règle communale ou syndicale ou respectant strictement un contrat d'affermage).

La PRPDE et le Maire ont des obligations importantes d'information du public sur la qualité de l'eau distribuée au consommateur. Par ailleurs, en cas de non-conformité de l'eau distribuée, toutes les mesures doivent être prises pour rétablir la situation.

LES OBLIGATIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

- Afficher en Mairie les résultats du contrôle sanitaire.**
Le Maire doit afficher, dans les 2 jours ouvrés après réception, les bulletins d'analyse de qualité de l'eau transmis par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. Ces documents restent affichés jusqu'à ce que de nouveaux les remplacent. L'ensemble des documents relatifs à la qualité de l'eau doit pouvoir être consulté en Mairie par le public pendant une durée de 3 ans.
- Joindre à une facture d'eau un bilan de la qualité de l'eau.**
Une fois par an, la PRPDE doit joindre à une facture d'eau de chaque abonné, un bilan synthétique de la qualité de l'eau qui lui est transmis par l'ARS.
- Publier une note de synthèse accessible sur la qualité de l'eau.**
Pour les communes de plus de 3500 habitants, le Maire doit publier au recueil des actes administratifs une note de synthèse sur la qualité de l'eau distribuée par l'ARS.

LES OBLIGATIONS LORS DE NON-CONFORMITÉS DE L'EAU POTABLE

- Informez sans délai les autorités sanitaires.**
La PRPDE ou le Maire porte à la connaissance de l'ARS tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique avant ou non d'avoir eu sa mesure. Si la non-conformité est constatée dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS, celle-ci en informe sans délai la PRPDE.
- Mettre en œuvre des mesures correctives.**
(Article R1312-2 et 27 du Code de la Santé Publique). Si l'eau ne respecte pas une limite de qualité, la PRPDE doit :
 - Effectuer immédiatement une enquête pour en déterminer la cause ;
 - Rapporter immédiatement les constatations et conclusions de l'enquête à l'ARS et au Maire ;
 - Prendre le plus rapidement possible les mesures correctives nécessaires afin de rétablir la qualité de l'eau ;
 - Informar l'ARS et le Maire de l'application des mesures correctives mises en œuvre.
- Si l'ARS considère que la qualité de l'eau nécessite des restrictions de consommation au vu des risques sanitaires, la PRPDE doit appliquer les règles de restriction et assurer l'information aux consommateurs sans délai.**
- Informez la population des restrictions d'usages de l'eau.**
La PRPDE, avec la collaboration du ou des Maires, doit assurer sans délai l'information de la population des restrictions d'usages de l'eau distribuées par l'ARS. Plusieurs moyens peuvent être utilisés :
 - Distribution de messages dans les boîtes aux lettres
 - Porte à porte
 - Envoi d'une alerte SMS ou appel téléphonique direct des abonnés (via des automatiques d'alerte)
 Par ailleurs, le Maire doit afficher en Mairie les restrictions d'usages de l'eau.
- Informez la population des levées de restrictions d'usages de l'eau.**
À l'initiative de la PRPDE ou du Maire, une distribution d'eau embouteillée peut être mise en place. Une attention particulière sera portée sur l'approvisionnement en eau des écoles, des établissements pour personnes âgées ou handicapées, ainsi que des personnes isolées et dépendantes.

ARBRE DE DÉCISION EN CAS DE NON-CONFORMITÉS DE L'EAU

Analyse de l'eau NON-CONFORME aux limites de qualité

Risque pour la santé

- Risque pour la santé** :
 - ARS informe en urgence
 - Le public
 - La PRPDE
- Risque pour la santé** :
 - PRPDE demande à la PRPDE de mettre en œuvre : Les mesures correctives sur les installations. Les mesures de restriction d'usage de l'eau. L'information de la population.
 - Le Maire et la PRPDE prennent l'information à l'ARS
 - La PRPDE prend les mesures correctives. Le Maire affine les résultats d'analyse en Mairie.
- Absence de risque** :
 - La PRPDE informe la population
 - La PRPDE prend les mesures correctives. Le Maire affine les résultats d'analyse en Mairie.

Novembre 2012

Ce pourrait être aussi **l'apposition d'un flashcode sur la facture** ou un document l'accompagnant, renvoyant les usagers vers les documents en ligne.

Enfin, avec la loi NOTRe, la compétence « eau » sera obligatoirement du ressort des intercommunalités **au plus tard en 2020**. Il sera nécessaire de les informer de leurs devoirs en matière d'information des citoyens, et plus généralement de leurs compétences.

L'eau du robinet : Où s'informer ?

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

UN CONTRÔLE SANITAIRE PERMANENT

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a pour objet de vérifier la conformité de ces eaux aux exigences de qualité réglementaires. Il est réalisé par l'Agence Régionale de Santé, il consiste en la réalisation de prélèvements et d'analyses depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur. Les lieux de prélèvement des échantillons, le contenu des analyses à effectuer, leur fréquence, etc., sont fixés par la réglementation (code de la santé publique).

De nombreux paramètres sont contrôlés :

- Des paramètres microbiologiques (comme la recherche de germes indicateurs d'une contamination fécale).
- Des paramètres physico-chimiques (comme les nitrates et les pesticides).

 D'une manière générale, les eaux ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

Si une exigence de qualité n'est pas satisfaite et que l'eau présente un risque pour la santé des personnes, le responsable de la distribution est tenu de prendre des mesures correctives.

UNE INFORMATION RÉGULIÈRE DU CONSOMMATEUR

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire sont accessibles au public. Vous pouvez les consulter :

- En mairie : Le Maire a l'obligation d'afficher les données concernant la qualité de l'eau distribuée. Lorsque la commune a délégué la compétence de l'alimentation en eau à un Syndicat ou communauté de communes, les résultats sont également consultables au siège de ces structures.
- Sur le site Internet : www.sante.gouv.fr/eau-potable.html
- Sur votre facture d'eau : Une note de synthèse sur la qualité de l'eau, préparée par l'ARS, est jointe une fois par an à une facture d'eau.

EN SITUATION D'URGENCE

Lorsque l'eau présente un risque sanitaire (pollution, rupture d'alimentation, analyse non conforme...), votre interlocuteur privilégié est le Maire.

Quand un incident ou un accident a entraîné une pollution des eaux destinées à la consommation humaine ou encore dans le cas de tout dépassement des seuils de qualité, le Maire, sur demande de l'ARS, prend des mesures de restrictions d'usages de l'eau et en informe sans délai la population.

Pour prévenir la population de ces restrictions, plusieurs outils existent :

- Distribution de messages dans les boîtes aux lettres
- Porte à porte
- Envoi d'une alerte SMS ou appel téléphonique direct des abonnés (via des automatiques d'alerte)

Par ailleurs, le Maire doit afficher en mairie les restrictions et peut faire paraître un article de presse ou faire l'affichage d'un message sur les panneaux urbains lumineux.

À l'initiative du Maire, une distribution d'eau embouteillée peut être mise en place.

L'autorisation de consommer à nouveau l'eau est décidée par l'ARS lorsque la situation est redevenue normale. Cette information vous sera communiquée par le Maire.

Novembre 2012

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN PROTÉGEANT LES CAPTAGES D'EAU CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET ACCIDENTELLES

ENJEU

La protection des captages d'eau potable contre les pollutions ponctuelles et accidentelles constitue un enjeu majeur pour améliorer la qualité de l'eau distribuée au consommateur notamment vis-à-vis des contaminations microbiologiques.

Chacun des 1223 captages que compte la Franche-Comté doit ainsi disposer réglementairement de périmètres de protection. Or, fin 2011, seulement **47% des captages étaient protégés**. Un nombre important de captages étaient néanmoins en cours de protection mais pour certains, les procédures étaient bloquées ou la protection non engagée souvent par un manque de volonté de la collectivité.

Ainsi, au 1er trimestre 2011, le nombre de procédures bloquées ou non engagées était estimé à douze : 1 dans le Doubs, 2 dans le Jura et 9 en Haute-Saône.

Les actions consistaient donc d'une part à inciter les collectivités à avancer sur ces procédures afin de pouvoir atteindre à terme **100% des captages protégés**, objectif déjà fixé par le PNSE 1 et repris par le PNSE 2, et d'autre part à amplifier la vérification du respect des prescriptions dans les périmètres de protection en mobilisant les différents services de l'Etat ayant des prérogatives de contrôle.

BILAN

Pour inciter les collectivités à avancer sur les procédures de protection des captages, deux approches contraignantes ont été envisagées :

- 1 La mise en demeure administrative, en application de l'article L. 1324-1 A du code de la santé publique, par le Préfet sur proposition de l'ARS.
- 2 La prise en compte de l'avancement de la procédure des captages dans les avis rendus sur les documents d'urbanisme : permis de construire, Plan Local d'Urbanisme (PLU)...

Au démarrage de l'action (début 2012), 16 procédures de protection de captages étaient encore bloquées en Franche-Comté. Depuis 2012, 16 procédures ont été débloquées (dont 8 mises en demeure) et un avis défavorable sur un projet d'urbanisme a été donné sur une commune du Doubs.

L'action de mutualisation de l'inspection avec les partenaires institutionnels a permis de mobiliser les partenaires de la MISEN, en particulier l'ONEMA. Des programmes de visites ont été mis en place dans le Jura et la Haute-Saône.

Par ailleurs, l'ARS a poursuivi son programme d'inspection avec une moyenne de **36 captages inspectés** par an.



DÉBLOQUER LES PROCÉDURES DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES NON ENGAGÉES OU STOPPÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONTRAIGNANTES

ENJEU

Le nombre de procédures de protection réglementaire des captages d'eau de consommation humaine non engagées ou stoppées en cours d'instruction était estimé à 12 au premier trimestre 2011 : 1 dans le Doubs, 2 dans le Jura et 9 en Haute-Saône.

L'action consiste à **inciter les collectivités à avancer sur ces procédures** afin de pouvoir atteindre **100% des captages**, objectif déjà fixé par le PNSE 1 et repris par le PNSE 2.

BILAN

Pour inciter les collectivités à avancer sur les procédures de protection des captages, deux approches contraignantes ont été envisagées :

- 1 La mise en demeure administrative, en application de l'article L.1324-1 A du code de la santé publique, par le Préfet sur proposition de l'ARS.
- 2 La prise en compte de l'avancement de la procédure des captages dans les avis rendus sur les documents d'urbanisme : permis de construire, Plan Local d'Urbanisme (PLU)...

Au démarrage de l'action (début 2012), 16 procédures de protection de captages étaient encore bloquées en Franche-Comté. Depuis 2012, 16 procédures ont été débloquentées (dont 8 mises en demeure) et 1 avis défavorable sur un projet d'urbanisme a été donné sur une commune du Doubs dont la procédure est bloquée.

L'action a montré que la mise en œuvre d'actions contraignantes, notamment la mise en demeure par les Préfets, est un bon levier pour débloquent certains dossiers.

A noter que certaines procédures considérées comme non bloquées lors de l'élaboration du plan en 2011 le sont devenues depuis : le volume des procédures initiales a évolué au cours de la réalisation de l'action.

Le niveau de protection des captages d'eau potable s'est significativement amélioré pendant la durée du plan avec **un pourcentage de captages protégés de 67% fin 2015 contre 42% fin 2010**.

PERSPECTIVES

La protection de la ressource en eau potable doit rester un objectif du PRSE3 au vu du nombre de captages encore important à réaliser.

Les enjeux de la protection de la ressource sont notamment :

L'articulation des procédures périmètre de protection de captages et protection des aires d'alimentation de captages, la gestion des conflits existants entre protection de la ressource et activité agricole.

ACTION 3

PORTEUR

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités territoriales
DDT
Personnes responsables
de la production et
de la distribution de l'eau
Préfectures

TAUX DE RÉALISATION

50 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

Améliorer la qualité de l'eau potable en protégeant les captages d'eau contre les pollutions ponctuelles et accidentelles

PORTEUR
ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités territoriales
DDT
DRAAF
Fédération de pêche
ONEMA

TAUX DE RÉALISATION
75%

AMPLIFIER LES CONTRÔLES DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN DÉVELOPPANT LA COORDINATION AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN

ENJEU

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) fixe les prescriptions et les interdictions à mettre en œuvre dans les périmètres de protection des captages afin de limiter les pollutions accidentelles ou ponctuelles de toutes origines (agricoles, urbaines, forestières...). Il revient à la collectivité de faire **appliquer l'arrêté de DUP, et à l'ARS** (au titre du Code de la santé publique) d'en **contrôler l'application**.

Compte tenu du nombre important de captages (plus de 1000), il est nécessaire de définir des modalités d'organisation permettant d'assurer leur contrôle à un rythme annuel significatif par rapport à l'enjeu sanitaire.

L'action consiste donc à **renforcer les visites** des périmètres par la mobilisation des acteurs de terrain qui signaleront à l'ARS les infractions aux arrêtés de DUP observées.

BILAN

L'action a été présentée lors des Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), et lors des MISEN stratégiques départementales en 2012.

Des conventions ont été passées entre l'ARS et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) pour mettre à disposition les données cartographiques des périmètres de protection en vue de la **mise en œuvre des contrôles**.

L'ONEMA a intégré des visites de périmètres de protection dans le Jura et en Haute-Saône dès 2012. Pour les départements du Doubs et du Territoire de Belfort, des collaborations ponctuelles ont eu lieu sans pour autant qu'il y ait un programme de contrôle mis en place.

Annuellement, le nombre de visites de périmètres de protection réalisées par les acteurs de terrain hors ARS a été compris **entre 12 et 15 visites**. Elles ont conduit au signalement à l'ARS de 14 non-conformités à la réglementation.

Par ailleurs, l'ARS a mené chaque année un programme d'inspection des captages avec **144 captages inspectés sur 4 ans** soit en moyenne **36 captages par an**.

Ce bilan montre que l'objectif du PRSE2 de **40 inspections par an** a été atteint. Néanmoins, l'action n'ayant pu être complètement déclinée dans le Doubs et le Territoire de Belfort, le taux d'atteinte global de l'action est évalué à 75%.

PERSPECTIVES

Le contrôle de l'application des arrêtés préfectoraux de protection des captages est un levier essentiel pour assurer une eau de bonne qualité au robinet du consommateur. Ce contrôle doit donc être poursuivi et coordonné dans le cadre des MISEN.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

Améliorer la qualité de l'eau potable en protégeant les captages d'eau contre les pollutions ponctuelles et accidentelles



RÉDUIRE LES MICROPOLLUANTS

ENJEU

Les micropolluants sont des substances dont les concentrations dans les eaux superficielles et / ou souterraines sont souvent très faibles (en plus d'être encore mal connues) mais dont la dangerosité pour la santé humaine et / ou les organismes aquatiques peut être élevée.

Le degré de présence de ces substances dans l'environnement ainsi que leurs effets sur la santé et l'environnement sont encore peu connus et maîtrisés.

L'objectif du PRSE est de tendre à une meilleure connaissance de la présence des produits phytosanitaires dans l'environnement, et d'aller vers la réduction des émissions de certains micropolluants par certaines installations classées pour la protection de l'environnement d'une part, et par les collectivités d'autre part (rejets des stations d'épuration).

L'action concrète de **réduction des émissions** devant être complétée par une solide information de certaines parties prenantes dans la problématique, l'objectif visait également à **informer les gestionnaires d'ouvrages collectifs d'assainissement urbain**.

BILAN

Une base informatique regroupant l'ensemble des données régionales sur la concentration des produits phytosanitaires dans les eaux a été mise en place ; elle fait l'objet d'une maintenance spécifique.

35 stations du réseau de contrôle opérationnel ont été créées dans la base de données. Les données 2008-2011 ont été bancarisées pour ces stations qui n'existaient pas dans la base de données initiale. Pour les autres stations, la base a été complétée par les données de 2011.

Deux tranches conditionnelles de l'action consacrée à l'évaluation de la concentration des phytosanitaires dans l'environnement n'ont pu être menées faute de besoins exprimés pour la première, et de financements pour la seconde : mise en place d'une possibilité d'interroger la base de données à distance pour des enquêtes sectorielles, et réalisation d'une enquête régionale sur l'utilisation des phytosanitaires par les utilisateurs professionnels non agricoles.

S'agissant de la réduction des émissions de substances dangereuses par les ICPE, l'action menée (RSDE) a ciblé 93 établissements (prescription d'une surveillance initiale). Suite aux résultats, 21 établissements doivent surveiller leurs émissions de manière pérenne et 2 (seulement) doivent réaliser une étude technico-économique de réduction des émissions.

Certains établissements non concernés par une étude technico-économique ont cependant pu facilement réduire leurs émissions grâce à la compréhension de l'origine des rejets de certains micropolluants. Les résultats semblent modestes mais cette action d'envergure a montré la contribution relativement faible du monde industriel aux rejets de substances dangereuses prioritaires dans l'eau.

Enfin, l'information des collectivités a été assurée au travers d'une journée d'information sur les micropolluants dans l'eau, dont les résidus médicamenteux. Malgré son thème très pointu, la manifestation a attiré **69 participants**.

Cette information a porté sur les effets de ces substances sur la santé, sur leur devenir dans les stations d'épuration, sur la stratégie nationale en la matière, avec un focus particulier sur les substances émergentes que sont les résidus médicamenteux.

PRESCRIRE LA RÉDUCTION OU LA SUPPRESSION DES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU PAR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

ENJEU

Certains établissements industriels sont à l'origine du rejet de substances visées par la directive cadre sur l'eau (substances dangereuses prioritaires, substances dangereuses, substances pertinentes, pour le bon état chimique et / ou écologique). Pour contribuer à l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau aux horizons prévus par la DCE (2015 essentiellement, avec des prolongations finalement souvent accordées), il a été nécessaire d'identifier les secteurs à l'origine de possibles rejets de ces substances, et de réaliser les campagnes de mesures correspondantes. Suite à ces campagnes d'analyses, en fonction des résultats, des actions de surveillance dite « pérenne » ou des actions de réduction, ont été prescrites.

BILAN

93 établissements ont fait l'objet de la prescription d'une auto-surveillance initiale (recherche de substances ciblées en fonction du secteur d'activité et d'éventuels autres critères).

Certains de ces établissements n'ont pas réalisé les mesures, pour cause essentiellement d'arrêt de l'activité (dépôt de bilan), de difficultés financières trop importantes (quelques cas), ou de passage en « zéro rejet » (arrêt du rejet).

En fonction des résultats pour les 80 établissements qui ont réalisé les mesures prescrites, 6 établissements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autosurveillance pérenne et 21 doivent réaliser une autosurveillance pérenne (l'écart entre les 21 et les 6 est dû au fait que pour certains établissements, les substances détectées étaient déjà « couvertes » par l'autosurveillance en place ; il n'a donc pas été nécessaire de renforcer cette dernière par arrêté préfectoral). 2 établissements ont fait l'objet d'une étude technico-économique de réduction des émissions.

Pour un établissement, l'origine du rejet d'une substance dangereuse prioritaire a pu être identifiée, et le problème résolu sans que la prescription d'une étude soit nécessaire (rejet de nonylphénols, présents dans la graisse enrobant certains lots de pièces ; l'exploitant a demandé à son fournisseur de changer de graisse).

Pour un autre, l'origine du rejet a été identifiée, mais l'exploitant ne peut pas y remédier. Il s'agit du rejet d'une blanchisserie dont la substance identifiée est originaire de certains des lots de tissus qui y sont lavés.

Les études technico-économiques (celle pour Solvay notamment) correspondent quant à elles, à des travaux de très longue durée (études nécessaires + dossiers + réalisation des travaux proprement dits). Elles n'ont pas abouti à ce jour.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Cette action n'a pas fait l'objet d'une large communication vers l'extérieur, étant essentiellement articulée autour des exploitants concernés, de l'inspection des ICPE et de l'Agence de l'eau.

PERSPECTIVES

Le retour d'expérience sur la corrélation entre les activités et les rejets prévisibles est désormais assez solide. **Les actions nécessaires sont engagées**, et la réglementation sur les produits chimiques concourt également à encadrer plus sévèrement l'utilisation de certaines substances très préoccupantes pour la santé humaine.

Dans le cadre du PRSE 3, il semble plus pertinent de s'intéresser à des rejets de polluants émergents, et / ou de perturbateurs endocriniens (substances à l'état nanoparticulaire, polluants fluorés, PBDE, résidus médicamenteux, etc.).

ACTION 5

PORTEUR
DREAL

PARTENAIRE ASSOCIÉ
AE RMC

TAUX DE RÉALISATION
100%

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3

Réduire les micropolluants

PORTEUR
FREDON

PARTENAIRE ASSOCIÉ
DRAAF

BUDGET engagé
Sous-action 1 : 15 200 euros

FINANCEURS
DRAAF
FREDON

TAUX DE RÉALISATION
50 %
Sous-action 1 : 100 %
Sous-action 2 : 0 %

ENJEU

L'action consistait à mieux évaluer la contamination par les substances phytosanitaires à travers la réalisation d'une enquête régionale sur les pratiques phytosanitaires des utilisateurs professionnels non agricoles, et par la mise à jour d'une base de données (BAS'EAU).

BILAN

Sous-action 1 :

Mettre à jour et assurer la maintenance d'une base informatique regroupant l'ensemble des données sur la région.

- 1 Création des stations de suivis non existantes dans la BAS'EAU, soit 35 stations du RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel).
- 2 Bancarisation des données analytiques 2011 pour les stations existantes.
- 3 Bancarisation des données 2008-2011 pour les stations nouvellement créées.
- 4 Bancarisation des données analytiques issues du suivi «substances prioritaires» prévu dans le cadre de la DCE (dont certaines sont des phytosanitaires).
- 5 Maintenance informatique en sous-traitance de l'outil, nécessaire à son bon fonctionnement.
- 6 Réponse à plusieurs demandes, des requêtes concernant des données soit sur des secteurs spécifiques, soit à l'échelle régionale pour certaines molécules, ou encore des évolutions annuelles de la contamination, etc...

Atteinte des cibles :

100 %, c'est-à-dire que l'ensemble des stations manquantes ont été créées, et l'ensemble des données disponibles bancarisées.

Tranche conditionnelle (pour mémoire) : accessibilité de la BAS'EAU pour interroger celle-ci à distance et établissement d'une liste de partenaires autorisés à effectuer des requêtes. Cette tranche conditionnelle n'a pas été réalisée pour les raisons suivantes :

- Pas de besoin exprimé par les partenaires,
- Pas de financement.

Sous-action 2 :

Réaliser une enquête régionale sur les pratiques phytosanitaires des utilisateurs professionnels non agricoles.

Cette action n'a pas été réalisée en raison de l'absence de financement.

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

ORGANISER UNE JOURNÉE RÉGIONALE D'INFORMATION SUR LES MICROPOLLUANTS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS DE FRANCHE-COMTÉ

ENJEU

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), complétée de nombreux textes réglementaires nationaux, impose aux états membres européens d'atteindre le bon état écologique des eaux d'ici 2015.

Dans ce cadre, l'état des lieux pour la DCE donne des indications sur l'occurrence de certains polluants et l'ampleur de la contamination dans les différents bassins hydrographiques.

Plusieurs programmes ont établi que les eaux résiduaires industrielles et les stations d'épuration sont des sources ponctuelles majeures de substances polluantes dans les cours d'eau.

Toutefois, la connaissance de leurs concentrations ainsi que l'efficacité de traitement des eaux usées par les stations d'épuration restaient encore insuffisantes pour les gestionnaires de STEP.

L'action consistait donc en l'organisation d'une Journée d'Information et d'Echanges (JIE) dédiée aux « micropolluants » (dont les résidus médicamenteux) dans l'eau.

BILAN

Toutes les collectivités comtoises compétentes en eau et / ou assainissement ont été invitées (les élus comme les services).

Cette JIE qui s'est déroulée le 20 octobre 2011 à Besançon, a rassemblé 69 participants, ce qui est conséquent en regard de son thème très pointu.



ACTION 7

PORTEUR ASCOMADE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

AE Rhône Méditerranée Corses
ARS

BUDGET engagé

8 294 euros

FINANCEURS

AE RMC (dans le cadre du 9ème programme 2007-2012)
ASCOMADE
ARS

TAUX DE RÉALISATION

100 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3

Réduire les micropolluants

Une chargée de mission de l'ASCOMADE, spécialiste de la thématique, a défini le programme suivant en accord avec les partenaires :

L'exposition aux micropolluants et les risques pour la santé humaine

- L'exposition de la population française aux micropolluants de l'environnement.
C. TILLIER – CIRE de Bourgogne FC
- Réseaux de surveillance et état chimique des milieux en Franche-Comté.
V. PAUL – AE RMC

Le devenir des micropolluants dans nos stations d'épuration

- Projets AMPERES et ARMISTIQ.
JM CHOUBERT – CEMAGREF

La stratégie nationale

- Le Plan National Micropolluants 2010-2013.
L. GRÉAUD – Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Écologie

L'auto-surveillance des micropolluants

- Présentation de la circulaire RSDE et stratégies d'actions.
I. CHARLOT – DDT 25 et S. GAVOILLE – AE RMC
- Mise en place de l'auto-surveillance à la STEP de Port-Douvot.
Jeannine VIENNET – Ville de Besançon

Les résidus médicamenteux : des substances émergentes

- Le Plan National sur les Résidus de Médicaments dans l'Eau.
N. TCHILIAN - DEB du Ministère de l'Écologie
- L'occurrence des résidus médicamenteux dans les eaux au niveau national et régional de FC. *É. LALAUURIE – ARS de FC*
- Le programme de recherche et d'étude SIPIBEL
A. ROCH – SI de Bellecombe

Le public a pu avoir un état des connaissances et découvrir les divers programmes de recherche qui démarraient.

Une évaluation de la journée a été faite à partir des 42 fiches retournées. Les participants ont apprécié cette JIE tant au niveau du fond que de la forme. Pour résumer les résultats, 100 % des répondants indiquaient être « satisfaits à très satisfaits » de la journée.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Toutes les présentations ont été mises en ligne sur le site internet de L'ASCOMADE, ce qui n'est plus le cas fin 2015, ces documents étant datés.

PERSPECTIVES

Cette journée a présenté l'état des connaissances (qui à l'époque étaient peu avancées).

L'ASCOMADE et l'Agence de l'eau ont à nouveau organisé une journée sur ce thème en 2015, qui a notamment permis de présenter les premiers résultats de programmes initiés en 2011. Les participants ont apprécié cette suite même si elle n'a encore pas pu répondre à toutes leurs questions.

Il serait donc nécessaire de prévoir dans quelques années une troisième journée, peut-être moins axée sur un état des lieux de la pollution, que sur les techniques d'épuration.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4

PILOTE
DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS

AERMC
Collectivités de
l'EPTB Saône-Doubs
DDT
Préfecture de Région

BUDGET ENGAGÉ

1 676 000 euros

AXE 1

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX POLLUANTS EN
MILIEU CLOS À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ

ASSURER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE

ENJEU

L'alimentation en eau potable est un enjeu absolument majeur. Or, de nombreuses collectivités se trouvent en difficulté pour fournir une eau de qualité sans réaliser de coûteux traitements (lorsque ceux-ci restent possibles).

Certaines ressources doivent donc être abandonnées au profit d'autres plus préservées (mais de plus en plus rares).

Par ailleurs, un déficit quantitatif peut apparaître dans certains secteurs, où les concurrences entre usages (pour alimentation en eau potable, usages agricoles et industriels notamment) peuvent aboutir à des tensions.

L'objectif du PRSE est de tendre à une **meilleure protection de la qualité** de la ressource d'une part, et à une **meilleure connaissance** (en vue d'actions possibles) de l'effet des différentes pressions de prélèvement sur les ressources dans certains secteurs dits en « déséquilibre quantitatif » (inadéquation entre l'état de la ressource et la somme de tous les prélèvements) d'autre part.

BILAN

Les 4 secteurs en déséquilibre quantitatif ont fait l'objet du lancement (et de la finalisation) d'une étude dite des « volumes prélevables » (EVP) : le secteur Haut-Doubs / Haute-Loue (étude terminée), le secteur de **la nappe du Breuchin** (étude terminée), le secteur de **la nappe de la Savoureuse** (étude terminée) et enfin le secteur de **la nappe de Bletterans** (étude terminée).

Ces études mettent en évidence le volume total de prélèvements que le milieu peut supporter en fonction des modes de fonctionnement connus des ressources, en vue de pouvoir aboutir, après concertation adéquate au sein de certaines instances (commissions techniques dédiées au sein de la Commission locale de l'eau dans le cadre des SAGE notamment, le cas échéant) à une exploitation plus raisonnée (et donc, plus durable) de la ressource.

Par ailleurs, certaines masses d'eau souterraine (17 sur la région FC) sont considérées comme **stratégiques pour l'alimentation en eau potable** (actuelle et / ou future).

Ces masses d'eau, qu'il s'agit de correctement délimiter, ont par la suite fait l'objet d'une consolidation de leur statut (dans les documents d'urbanisme, donc par voie réglementaire, d'une part, et par une communication ciblée d'autre part), et de l'engagement d'actions concrètes en vue de leur préservation sur le long terme (à noter que le volet « actions » n'était pas inclus dans l'objectif du PRSE2) d'autre part.

OPTIMISER LA RESSOURCE EXISTANTE SUR LES SECTEURS EN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF

ENJEU

Certains territoires francs-comtois présentent des déséquilibres quantitatifs liés à l'inadéquation entre les prélèvements et la ressource en eau disponible. Les déséquilibres peuvent se traduire par la non-satisfaction des usages et la dégradation des milieux aquatiques associés.

L'orientation fondamentale n°7 du SDAGE « atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau en anticipant l'avenir » liste les territoires en déficit quantitatif, à savoir : **le bassin versant du Haut-Doubs, la Savoureuse** (alluvions et rivière), **la Lanterne** (nappe du Breuchin) et **la nappe de Bletterans** (alluvions de la Bresse).

L'objectif du PRSE porte sur le lancement des études visant à déterminer les volumes prélevables pour l'ensemble des usages (étape préalable à d'éventuelles actions de résorption des déficits par un meilleur partage des prélèvements).

BILAN

Étude Haut Doubs Haute Loue (HDHL) : l'étude est terminée, notification des résultats de l'étude au Préfet du département du Doubs par le Préfet coordonnateur de bassin en octobre 2013. La CLE du SAGE HDHL a mis en place une commission technique « Gestion quantitative » afin de rédiger le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Étude Nappe du Breuchin : l'étude est terminée et doit faire l'objet d'une notification des résultats de l'étude au Préfet du département de Haute-Saône par le Préfet de région. Au travers des différentes commissions thématiques, les résultats de l'étude sont intégrés au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et au règlement du SAGE Breuchin-Lanterne.

Étude Nappe de la Savoureuse : l'étude est terminée et la notification des résultats de l'étude aux Préfets du département du Doubs et du Territoire de Belfort par le Préfet coordonnateur de bassin est en cours de signature. La CLE du SAGE Allan a mis en place un groupe de travail restreint pour intégrer les résultats de l'étude au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et au règlement du SAGE.

Étude Nappe de Bletterans : l'étude est terminée et a été présentée au comité de pilotage en mars 2015. La situation de déficit quantitatif observée sur la rivière Seille n'est pas en relation avec les prélèvements dans la nappe, mais avec l'altération physique du cours d'eau. Il est prévu de rédiger un document à destination des élus locaux afin de les guider dans les travaux de restauration hydromorphologique nécessaires sur ce secteur, en lien avec le programme de mesures du SDAGE 2016-2021.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

L'ensemble des documents sont consultables à l'adresse suivante :
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

ACTION 8

PORTEUR
DE L'ACTION
DREAL

BUDGET engagé
501 000 euros

FINANCEURS
AE RMC (dans le cadre
du 9ème programme 2007-2012)
FEDER

TAUX DE RÉALISATION
100 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4

Assurer la disponibilité de la ressource

PORTEUR
AGENCE DE L'EAU

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
DREAL
DDT
CD70
EPTB S&D

BUDGET engagé
1 175 000 euros

FINANCEURS

AE RMC (dans le cadre du 9ème
programme 2007-2012 et du
10ème programme 2013-2018
Sauvons l'eau !)
FEDER

TAUX DE RÉALISATION
100%

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4

Assurer la disponibilité de la ressource

PROTÉGER LES RESSOURCES STRATÉGIQUES EN EAU SOUTERRAINE DESTINÉE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ENJEU

L'alimentation en eau potable est un enjeu sanitaire absolument prioritaire. Pourtant, de plus en plus de collectivités ont recours à des dispositifs pour traiter les nitrates ou les pesticides, ou se retrouvent contraintes d'abandonner leur captage habituel pour se tourner vers une autre ressource moins polluée ou moins concurrencée par les autres usages. Cette solution n'est pas durable d'autant plus que le changement climatique menace également l'approvisionnement en eau potable. Il est nécessaire de proposer des actions préventives de préservation de ces ressources plutôt que de miser sur des actions curatives.

Face à ce constat, 17 masses d'eau souterraines ont été identifiées en Franche-Comté, comme étant des ressources stratégiques, c'est-à-dire des ressources en eau souterraine qui ont vocation à satisfaire les besoins en eau potable actuels et futurs. L'action 9 visait à délimiter et caractériser ces ressources stratégiques, et à engager des mesures de préservation pour en assurer la pérennité.

Nature de l'action

- 1 **Soutenir** la délimitation des ressources à préserver pour la production d'eau potable.
- 2 **Engager** les mesures de préservation sur les ressources identifiées.
- 3 **Pérenniser** le statut de « ressource stratégique » notamment dans les documents d'urbanisme, d'aménagement du territoire, SAGE, Schéma des Carrières...
- 4 **Communiquer** sur ces zones.
- 5 **Préserver** les ressources importantes actuellement exploitées.

BILAN

L'Agence de l'eau, l'Etat, l'ARS, et ses partenaires ont conduit, depuis 2008, 9 études pour identifier, délimiter et faire connaître les ressources stratégiques au sein des 17 masses d'eau pré-identifiées sur la région.

On peut citer par exemple une étude innovante sur le massif du Jura qui a permis d'expérimenter une démarche spécifique sur les aquifères karstiques réputés vulnérables, avec des résultats opérationnels qui identifient des zones prioritaires sur lesquelles une vigilance accrue des aménageurs est attendue pour un impact minimal sur la ressource. Des portions de nappes alluviales et des bassins d'alimentation de sources karstiques ont ainsi été retenus collectivement comme étant les ressources stratégiques francs-comtoises à préserver sur le long terme.

A ce titre, elles sont inscrites dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée, au titre du registre des zones protégées.

Vis-à-vis des 2 indicateurs retenus, l'action 9 a pleinement atteint ces objectifs. Rappelons toutefois que ces indicateurs portaient uniquement sur le volet « Etude et délimitation des ressources stratégiques » (et non sur leur préservation).

En effet, l'identification des ressources stratégiques jugées indispensables pour l'AEP des populations constituait une première étape essentielle dans la démarche.

L'enjeu est désormais de passer de la connaissance à la reconnaissance de ces ressources stratégiques en les intégrant dans les autres politiques telles que l'aménagement et l'occupation des sols afin de créer les conditions optimales pour les conserver en qualité suffisante, compatible avec un usage AEP pour les générations futures.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Rapports et couches SIG des ressources stratégiques, mis en ligne sur le site bassin <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

PERSPECTIVES

Il est primordial de poursuivre l'action dans le PRSE3 sur le volet préservation des ressources stratégiques aujourd'hui délimitées, ce qui s'inscrit pleinement dans l'action phare du PNSE3 « Améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ».

Cela répond également à l'article 7.3 de la DCE qui demande aux Etats membres d'« assurer la protection nécessaire pour les masses d'eau recensées afin de prévenir la détérioration de la qualité de manière à réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable ».

Les études réalisées dans le cadre de l'action 9 du PRSE2 ont permis de définir 2 types de ressources stratégiques :

- **Les ressources stratégiques actuelles** représentant les captages exploités les plus importants,
- **Les ressources stratégiques futures** correspondant aux ressources de bonne qualité non exploitées à ce jour.

Les actions à mener seront spécifiques à chaque ressource stratégique.

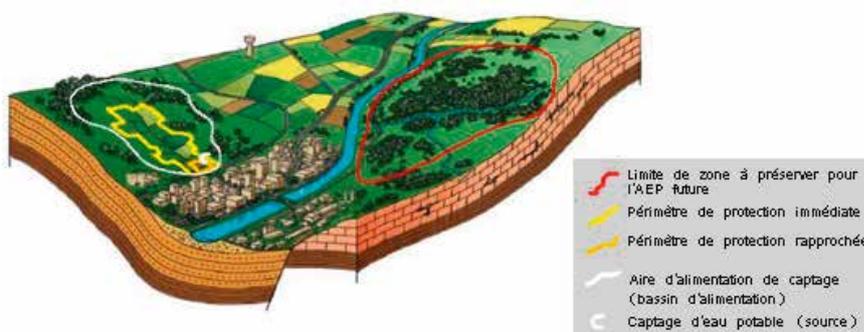
Pour les ressources stratégiques actuelles, les actions pourront viser la préservation de la ressource, mais aussi la restauration de la qualité des eaux brutes, en particulier sur les captages prioritaires du SDAGE, sensibles aux pollutions diffuses. A ce titre, dans le PRSE3, il est indispensable de soutenir la mise en œuvre des plans d'actions dans le cadre de la démarche des captages prioritaires.

Pour les ressources stratégiques actuelles ne correspondant pas à un captage prioritaire, les périmètres de protection existants sont réputés efficaces pour se prémunir des pollutions. Toutefois, l'efficacité de la préservation de la ressource apportée par cette démarche réglementaire des périmètres de protection est à étudier plus finement pour ces cas particuliers.

Pour les ressources stratégiques futures, les actions viseront essentiellement à maintenir une occupation des sols compatible avec une bonne qualité de la ressource en eau ; c'est-à-dire à pérenniser les pratiques respectueuses qui ont permis de ne pas dégrader la ressource.

L'enjeu est désormais de faire reconnaître ces ressources stratégiques pour qu'elles soient prises en compte dans les autres politiques telles que l'aménagement et l'occupation des sols. Les collectivités, responsables de l'AEP, doivent être informées ou ré-informées de l'existence de ces ressources stratégiques sur leur territoire pour qu'elles puissent prendre les dispositions pour les préserver pour les générations futures.

Un important travail de communication / sensibilisation doit ainsi s'engager avec le PRSE3 pour donner à ces ressources stratégiques un statut de « richesse patrimoniale » et susciter l'adhésion et la mobilisation autour de projets de préservation.



-  Limite de zone à préserver pour l'AEP future
-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Aire d'alimentation de captage (bassin d'alimentation)
-  Captage d'eau potable (source)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5

PILOTE
ARS

PARTENAIRE ASSOCIÉ
DREAL

PRÉVENIR L'EXPOSITION HUMAINE AUX LÉGIONELLES

ENJEU

La légionellose est une infection pulmonaire pouvant conduire au décès dans 15% des cas. Depuis 2005, le taux de déclaration en Franche-Comté est environ **3 fois supérieur** à celui de la France métropolitaine.

L'objectif vise à abaisser l'incidence de la légionellose en Franche-Comté en incitant les industriels (ou les exploitants de manière plus générale, tous n'étant pas industriels) à remplacer les tours aéroréfrigérantes à risque, à accentuer la surveillance de la légionelle dans les établissements sanitaires et sociaux, et à développer un système d'information géographique pour améliorer la réalisation des enquêtes environnementales lors de cas de légionelloses.

BILAN

Les 3 actions de l'objectif ont été réalisées :

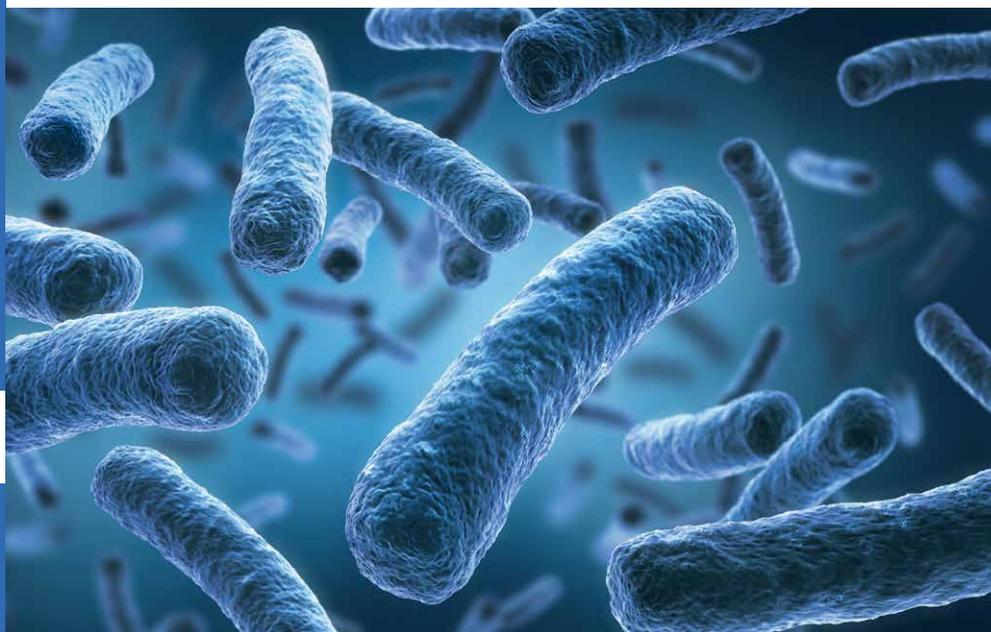
Les exploitants ont été sensibilisés au risque lié aux TAR par la DREAL ; le nombre d'exploitants de TAR est, par ailleurs, passé de 80 à 60 de 2011 à 2015.

40 conventions tripartites ou contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ont été conclus avec les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Le système d'information géographique a été créé et est utilisé depuis 2014 par l'ARS.

Néanmoins, fin 2015, c'est toujours la Franche-Comté qui présente l'incidence la plus élevée : **4,6 pour 100 000 habitants** contre **2 pour 100 000 habitants en France métropolitaine** (tendance constante entre 2011 et 2014).

Le gradient géographique « Ouest-Est » du taux d'incidence des cas notifiés de légionellose est toujours marqué et fait actuellement l'objet d'une étude multifactorielle qui devrait permettre d'expliquer ces disparités sur le territoire national.



AXE 1

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX POLLUANTS EN
MILIEU CLOS À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ

IINCITER LES INDUSTRIELS À REMPLACER LES TOURS AÉRORÉFRIGÉRANTES À VOIE HUMIDE PAR DES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT FERMÉS

ENJEU

Depuis 2005, le taux de déclaration en Franche-Comté est environ 3 fois supérieur à celui de la France métropolitaine.

Cette pathologie peut avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'au décès des malades les plus fragiles.

Le risque de légionellose est généré en partie par l'utilisation de tours aéro-réfrigérantes (TAR) à voie humide pouvant émettre dans l'atmosphère des vésicules porteuses de la bactérie *Legionella pneumophila*.

80 exploitants de TAR étaient recensés au niveau régional à la date de démarrage du PRSE2.

L'action vise à promouvoir le remplacement de TAR à voie humide par des systèmes de refroidissement fermés afin d'éliminer à la source le risque de légionellose généré par ces installations. Pour les TAR en exploitation, la réalisation d'une information relative aux bonnes pratiques de suivi et d'entretien est également prévue.

BILAN

Face au constat d'une très grande difficulté du monde industriel (ou plus largement du monde économique) à « renoncer » aux TAR, l'action a dû être réorientée dans le cadre du PRSE2. En effet, ces dispositifs ont été mis en place souvent de manière assez récente pour faire des économies d'eau significatives, sous la pression de réglementations plus contraignantes en la matière. Ces dispositifs sont très performants et peu énergivores par rapport aux alternatives existantes (systèmes à air, ou à gaz frigorigènes).

L'objectif a été remplacé par une sensibilisation aux bonnes pratiques de la gestion des circuits de refroidissement : en effet, une TAR bien gérée correspond à un compromis environnemental entre la consommation d'eau, de produits chimiques, d'énergie électrique et l'efficacité du refroidissement.

Une réunion d'information a eu lieu en décembre 2013, avec intervention de Mme Merchat (experte nationale / légionellose, consultante du Ministère en charge de l'écologie sur ces questions). Environ 20 exploitants ont participé à cette réunion, plus quelques traitants d'eau et des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement.

La réunion a permis d'améliorer le niveau d'appréhension de la problématique par les exploitants de tours aéro-réfrigérantes.

Les évolutions réglementaires qui ont eu lieu par la suite (modifications des arrêtés ministériels relatifs à la rubrique 2921 de la nomenclature des ICPE, en date du 14/12/2013), ont simplement fait l'objet d'une information sous la forme de courriers circulaires à l'ensemble des exploitants concernés.

A noter en parallèle à ces actions d'information, une tendance à la suppression des TAR, de manière spontanée, par un certain nombre d'exploitants : à la fin du PRSE2, ce ne sont plus que 60 exploitants environ dans la région (en comptant les activités en projet, non encore autorisées / effectivement mises en service), qui exploitent au moins une TAR.

ACTION 10

PORTEUR DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
CCIR
DIRECCTE

TAUX DE RÉALISATION

100% si l'on considère que les moyens ont été donnés aux exploitants concernés pour connaître les bonnes pratiques.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5

Prévenir l'exposition humaine aux légionelles



OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Support de la présentation de décembre 2013, courriers circulaires, rapports d'inspection.

Taux de réalisation : 100% si l'on considère que les moyens ont été donnés aux exploitants concernés pour connaître les bonnes pratiques.

PERSPECTIVES

Le suivi du parc de TAR est un sujet récurrent dans les priorités de l'inspection des installations classées. Chaque année, un nombre important d'inspections est réalisé ; de même, un programme significatif de contrôles inopinés est réalisé.

Enfin, avec l'entrée en vigueur de la déclaration des résultats dans la base de données GIDAF (à laquelle l'ARS et la DREAL ont accès), le suivi est renforcé et facilité.

Dans ces conditions, conduire une action spécifique dans le cadre du PRSE 3 ne paraît pas apporter une forte valeur ajoutée.



INTÉGRER LA PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX LÉGIONELLES DANS LES CONVENTIONS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

ENJEU

Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillent des publics sensibles à la bactérie *Legionella pneumophila* : personnes immunodéprimées, personnes âgées, diabétiques, personnes souffrant de pathologies chroniques cardiaques, pulmonaires ou d'insuffisance rénale.

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire prévoit la mise en place de certaines actions par les établissements recevant du public.

L'action consiste à engager les établissements dans la mise en œuvre des mesures de prévention du risque lié aux légionelles dans le cadre des conventions tripartites signées avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les établissements pour personnes handicapées.

BILAN

Les négociations avec les établissements concernés pour l'intégration du volet santé-environnement (dont le risque légionelles) dans les conventions ou contrats ont été amorcées en 2013.

Au total, depuis 2014, 40 conventions ou contrats ont été signés :

- 34 conventions tripartites avec les EHPAD : 11 en 2014 et 23 en 2015.
- 6 CPOM avec les établissements pour personnes handicapées : 3 en 2014 (dont 2 renouvellements) et 3 en 2015 (dont 1 renouvellement).

Cette action doit se poursuivre ces prochaines années au fur-et-à-mesure des renouvellements des conventions tripartites et des CPOM avec les établissements sanitaires et médico-sociaux.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Fiche d'autodiagnostic pour les établissements dans le cadre de la préparation de la contractualisation,
- Liste type des actions de prévention à contractualiser avec les établissements.

PERSPECTIVES

Cette action sera poursuivie dans les années à venir mais elle n'a pas lieu de faire à nouveau l'objet d'une action dans le PRSE3.

ACTION 11

PORTEUR ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Etablissements sanitaires
et médico-sociaux

TAUX DE RÉALISATION
100 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5

Prévenir l'exposition humaine aux légionelles

ACTION
12PORTEUR
DE L'ACTION
ARSPARTENAIRE ASSOCIÉ
DREALTAUX DE RÉALISATION
100 %CRÉER UN SYSTÈME D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE « LÉGIONELLES »

ENJEU

On observe une augmentation des cas de légionellose dans la région depuis quelques années avec des situations de cas groupés (en 2008 dans le Doubs ; en 2010 et 2011 en Haute-Saône).

Il est rare de pouvoir relier un cas de légionellose à une source d'exposition malgré les investigations environnementales menées. Un outil SIG (Système d'Information Géographique) cartographiant les cas de légionellose ainsi que les principaux lieux à risques fréquentés par les cas permettrait de faciliter la mise en évidence de cas groupés et en lien éventuel avec des sources potentiellement émettrices.

L'action consiste à faire une étude de faisabilité de création d'un Système d'Information Géographique (SIG) en Franche-Comté et, le cas échéant, assurer sa conception et sa mise en œuvre.

BILAN

L'étude de faisabilité de création d'un SIG légionelle a été menée en 2011 et 2012 par l'ARS et a permis de conclure favorablement.

En 2013, le SIG a été créé par l'ARS et les formations des utilisateurs (agents de l'ARS) ont été réalisées en fin d'année. Le SIG, opérationnel depuis le 1er janvier 2014, permet de cartographier les cas de légionellose et les lieux d'exposition. Pour chaque cas de légionellose déclaré, les lieux fréquentés par celui-ci sont systématiquement enregistrés et reportés sur la carte. L'objectif est d'aider à identifier une source potentiellement à l'origine de plusieurs cas groupés dans le temps ou non.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Procédure d'utilisation du SIG.

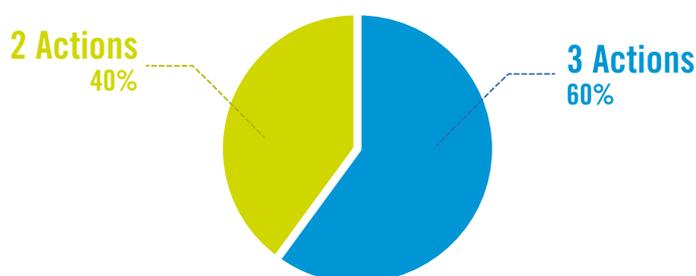
PERSPECTIVES

L'ARS poursuivra l'utilisation de cet outil dans les années à venir avec certainement un déploiement en Bourgogne également. En revanche, cette action n'a pas vocation à être reprise dans le PRSE3.



RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX POLLUANTS EN MILIEU CLOS À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ

■ Réalisé à 100% ■ Réalisé à 75% ■ Réalisé à 50%



L'axe 2 comprend **5 actions**.

Elles visent à sensibiliser et communiquer sur la problématique sanitaire de la pollution intérieure et à améliorer le diagnostic environnemental de l'habitat à risque pour la santé.

L'Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), le Pôle Energie, l'ASCOMADE et le Réseau d'Allergologie de Franche-Comté (RAFT) portent ces actions.

Parmi les 5 actions de cet axe, 2 sont terminées et 3 autres sont réalisées à 50%.

Les actions complètement réalisées sont les suivantes :

Action 14

Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements

Action 16

Développer les diagnostics d'habitat à risque par l'intervention d'une conseillère médicale en environnement intérieur



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

PILOTE
IREPS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
DREAL
CNFPT
Conseil régional
ADEME
Pôle Energie
IREPS

BUDGET ENGAGÉ

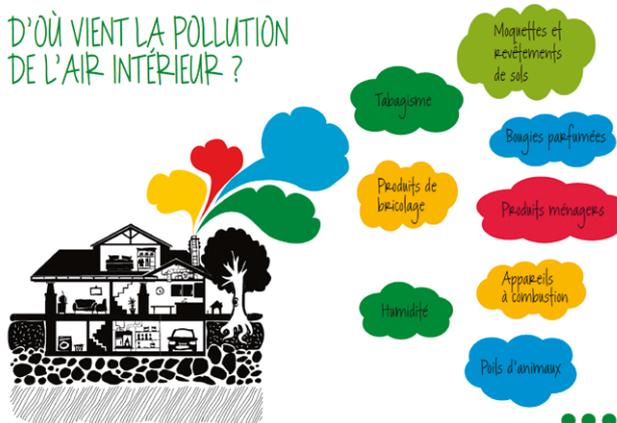
80 000 euros

AXE 2

Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé

SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA POLLUTION INTÉRIEURE

D'OÙ VIENT LA POLLUTION
DE L'AIR INTÉRIEUR ?



ENJEU

La communication sur la pollution de l'air intérieur est moins développée que celle sur la pollution de l'air extérieur. Or l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur de par l'accumulation des polluants dans les bâtiments de plus en plus calfeutrés.

Les polluants sont chimiques (colles des meubles et moquettes, produits ménagers, désodorisants), biologiques (acariens, moisissures) ou radioactifs (radon). Si les polluants chimiques et biologiques sont liés aux composants et à l'occupation de l'habitat, le radon est spécifique du sous-sol car il provient des roches granitiques : la Franche-Comté est donc particulièrement exposée au radon dans la partie Vosgienne, mais aussi dans les zones karstiques du Doubs.

Un plancher étanche et une ventilation adaptée permettent de réduire les concentrations en radon dans un bâtiment.

La communication sur la qualité de l'air intérieur porte sur 3 publics cibles :

- Les collectivités locales qui sont concernées par la surveillance réglementaire du radon et des polluants chimiques dans les écoles et les crèches.
- Le grand public pour lequel il n'existe aucune obligation de surveillance mais qui peut contrôler la concentration en radon de son logement.
- Les professionnels du bâtiment qui n'intègrent pas suffisamment la qualité de l'air intérieur dans les constructions, la priorité étant donnée aux performances thermiques.

BILAN

Plusieurs actions de sensibilisation à l'égard des collectivités territoriales ont été menées : journée COTITA organisée par la DREAL (120 personnes), soirée d'information dans le Pays des Vosges Saônoises dans le cadre du Contrat Local de Santé signé entre la collectivité et l'ARS (30 personnes) ; journée de formation des services techniques par le CNFPT dans le cadre de la démarche pluraliste radon en Franche-Comté (20 personnes).

Concernant l'information du public, plusieurs supports de sensibilisation ont été créés : mallette pédagogique, vidéo, kakémonos. L'IREPS et les professionnels relais qu'elle a formés ont utilisé ces supports pour mener des séances d'information auprès de 1300 personnes lors d'ateliers, de conférences et de foires.

Un guide sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels du bâtiment a été élaboré et édité à 500 exemplaires. Le choix a été fait d'intégrer la problématique de l'air intérieur dans les formations existantes (étude thermique, ventilation...) plutôt que de monter des actions spécifiques. Environ 100 professionnels ont ainsi été sensibilisés auxquels s'ajoutent les visiteurs de la maison des énergies à Héricourt.

INFORMER ET FORMER LES ÉLUS, LES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES SERVICES DE L'ÉTAT SUR LES PRATIQUES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ENJEU

L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur notamment par effet de confinement. L'exposition à ces polluants est d'autant plus importante que nous passons **90% de notre temps dans des lieux clos**. Les publics « fragiles » (enfants, femmes enceintes, malades et personnes âgées) sont les premiers touchés.

Les matériaux de construction ou d'aménagement utilisés peuvent également dégrader la qualité de l'air en émettant un certain nombre de polluants.

La loi Grenelle 2 devait rendre obligatoire les diagnostics en air intérieur dans tous les bâtiments publics.

OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

L'action consistait donc à informer les collectivités territoriales et les services de l'Etat pour intégrer des exigences en termes de qualité de l'air et d'environnement intérieur dans les établissements dont ils sont propriétaires.

A cet effet, il s'agissait de réaliser un outil de sensibilisation, de mener des séances d'information et d'effectuer des campagnes de mesures dans des bâtiments tests.

BILAN

En 2012, le Conseil d'Administration de l'ASCOMADE a décidé de se recentrer sur les thématiques historiques (les déchets et l'eau) et de ne plus intervenir sur les problématiques relatives aux espaces clos. En conséquence, l'action initialement prévue n'a pu être pleinement réalisée. Néanmoins, à l'initiative d'autres opérateurs de la région, dont l'Etat, **plusieurs actions de sensibilisation des collectivités territoriales et des services de l'Etat ont été menées.**

- En 2012, une journée d'information des collectivités et des professionnels du bâtiment sur la qualité de l'air intérieur a été organisée par la DREAL et le CETE en collaboration avec l'ARS, ATMO FC et le CNFPT. Un focus a été fait sur la problématique radon. Elle a réuni 122 personnes de Franche-Comté et Bourgogne.
- Dans le cadre du projet pluraliste radon en Franche-Comté engagé en 2012, porté par l'IRSN, le CEPN et Pays Montbéliard Agglomération, avec la participation notamment de l'ARS et de l'ASN, plusieurs actions de sensibilisation des collectivités territoriales ont été portées.
- Une action de sensibilisation au risque radon des élus et techniciens du Pays des Vosges Saônoises a été réalisée dans le cadre du Contrat Local de Santé signé entre la collectivité et l'ARS.

Il ressort de la mise en œuvre de ces actions des difficultés à mobiliser les collectivités sur ce sujet puis à participer à des séances d'information et enfin à engager une démarche volontariste de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans la gestion des établissements dont elles ont la charge.

ACTION 13

PORTEUR DE L'ACTION

ASCOMADE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADEME
ARS
ATMO FC
Collectivités territoriales
DREAL
PMA
RAFT
Région Franche-Comté

TAUX DE RÉALISATION

50 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

PERSPECTIVES

L'amélioration de la qualité de l'air intérieur reste une **priorité** de santé publique.

L'ANSES, dans son rapport d'étude d'avril 2014 « étude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur » conclut que le coût socio-économique des polluants de l'air intérieur serait proche de 19 milliards d'euros annuellement.

Au vu de ces constats, et de zones à risques radon en Franche Comté ainsi qu'en Bourgogne, la poursuite d'actions pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments dans le cadre du PRSE 3 présente un véritable intérêt.

Il s'agira en revanche de mieux cerner les leviers permettant de mobiliser les parties prenantes sur cet enjeu.



Retour sur la Journée Technique COTITA Centre-Est

La qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments est un véritable enjeu de santé publique et une préoccupation croissante des acteurs de la construction.

Cette manifestation a réuni plus de 120 participants d'horizons divers : représentants des services techniques des collectivités territoriales et des services de l'Etat, acteurs de la construction allant de la maîtrise d'ouvrage aux entreprises en passant par la maîtrise d'œuvre.

SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC SUR LES GESTES À ADOPTER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES LOGEMENTS



ENJEU

La Franche-Comté est une zone à risque radon ; la fraction de cancers du poumon attribuable au radon est comprise entre 14 et 27% (5 à 12% en France).

Par ailleurs, de nombreuses substances chimiques utilisées dans les colles pour meubles, moquettes, les produits ménagers utilisés dans les habitations, peuvent contaminer l'air intérieur. Certaines d'entre elles sont cancérogènes.

Les moisissures et l'humidité sont également des polluants de l'air intérieur.

Bien qu'une expertise et des actions existent en Franche-Comté, elles doivent être poursuivies et amplifiées en particulier par des actions de sensibilisation et d'information auprès des différents publics.

OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif général est de sensibiliser le grand public sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air et de l'informer sur les gestes à adopter au quotidien pour améliorer la qualité de l'air du logement.

Le programme d'actions est axé sur la création d'un panel de supports de sensibilisation et d'information, ainsi que sur leur valorisation et diffusion auprès du grand public.

Les objectifs spécifiques sont :

- Réaliser une mallette pédagogique, des panneaux d'informations et une vidéo de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur,
- Informer le public par la réalisation d'animations et former les professionnels relais à l'utilisation des supports pédagogiques,
- Développer des points relais d'information pour mettre à disposition les supports de communication,
- Développer des actions de communication notamment auprès de la presse locale.

ACTION 14

PORTEUR DE L'ACTION
IREPS FC

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS de Franche-Comté
Comité de pilotage en 2012 :
GAÏA Energies, ATMO FC,
AJENA Energie et Environnement,
CPIE, RAFT.

Groupe de travail
« Sensibilisation et Formation » de la
démarche pluraliste QAI et Radon de
Franche-Comté :
Pavillon des sciences de
Franche-Comté, Université de
Franche-Comté, ASN, CEPN, IRSN,
CEREMA Centre-Est, etc.

TAUX DE RÉALISATION

100 %

FINANCEURS

ARS

BUDGET engagé

78 000 euros
en 6 ans pour la mallette, le DVD
et le programme d'interventions

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

BILAN

Évaluation de l'atteinte des cibles

Tous les supports envisagés ont été créés, soit 50 malles pédagogiques, 50 vidéos, 4 jeux de kakémonos.

40 supports pédagogiques (malles et vidéos) ont été diffusés et mis à la disposition des partenaires : membres du comité de pilotage initial, ARS, centres de documentation des antennes départementales de l'IREPS, structures ayant bénéficié d'une formation à l'utilisation de la mallette pédagogique et des supports complémentaires.

La sensibilisation du grand public a eu lieu, touchant plus de 1 300 personnes dans le cadre d'ateliers, de forums, de conférences, de foires, etc.

9 formations de professionnels relais (centres sociaux, CCAS, Mutualité Française, ATMO FC, GAÏA Energies...) ont été dispensées ainsi que l'animation de conférences/débats.

Un dossier de presse a été créé et diffusé avant chaque grande manifestation.

Évaluation des résultats : synthèse des résultats des actions de formation et de sensibilisation.

Sensibilisation du public cible :

- 95 % des participants sont satisfaits, voire très satisfaits de la sensibilisation,
- La majorité déclare vouloir mettre en application les leviers proposés pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de leur logement.

Formation des professionnels relais :

- 100 % des participants sont « satisfaits » à « très satisfaits » de la formation,
- 75 % affirment que la formation à tout a fait répondu à leurs attentes,
- 95 % se sentent en capacité d'utiliser les supports pédagogiques à l'issue de la formation.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Une mallette pédagogique «Air(e) de jeux» en 50 exemplaires,
- Une vidéo «Améliorer la qualité de l'air intérieur» en 50 exemplaires,
- Jeux de 4 kakémonos, panneaux déroulants, créés par l'ARS FC avec la participation de l'IREPS FC,
- Un dossier de presse.



SENSIBILISER ET FORMER DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

ENJEU

La Franche-Comté comprend environ 6 000 entreprises intervenant dans le domaine du bâtiment.

La région est engagée depuis plusieurs années dans la promotion et l'accompagnement de la construction de bâtiments thermiquement performants.

Grâce à l'action conjointe des divers acteurs (organisations professionnelles, organismes de formation professionnelle, Conseil régional, Ademe, Pôle énergie Franche-Comté, etc.), beaucoup de professionnels se sont formés et se forment encore à la construction basse consommation, à la performance énergétique, à l'étanchéité à l'air des bâtiments.

Cependant, si la performance thermique et l'étanchéité à l'air sont prioritairement traitées lors des formations initiales et continues, les aspects sanitaires, dont la qualité de l'air fait partie, sont absents des contenus.

OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

En conséquence, l'objectif est d'informer et de former tous les professionnels du bâtiment sur les questions sanitaires liées au bâtiment, tant au niveau des polluants chimiques (radon, formaldéhyde...) des moisissures, du bruit ou encore des dispositifs de surveillance existants en Franche-Comté.

BILAN

- Rédaction et diffusion d'un guide sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels, diffusion papier de 500 exemplaires et téléchargement possible sur <http://fr.calameo.com/read/002711966b60a209b81c5> ou http://www.pole-energie-franche-comte.fr/ged/Cahiers_techniques/air-web.pdf
- Formations Radon pour les professionnels de l'étude thermique (10 pers)
- Formations Radon pour les élus avec le CNFPT (20 pers)
- Sensibilisation Radon lors d'une visite de chantier en Haute-Saône (30 pers)
- Sensibilisation Radon auprès de professionnels et d'élus à Lure (30 pers)
- Formation ventilation pour les agents de la Région (10 pers)
- Formation ventilation pour les professionnels (5 pers)
- Lundis du bâtiment innovant consacrés à la ventilation et la qualité de l'air intérieur (30 pers)
- Visites de la maison des énergies (environ 1200 personnes par an). La maison des énergies constitue pour nous le moyen privilégié de parler de qualité de l'air intérieur, à chaque visiteur professionnel ou étudiant.

Il était envisagé de proposer une action spécifique, c'est-à-dire une formation de 2 jours uniquement sur la qualité de l'air intérieur, mais cela n'a pas suscité l'intérêt des professionnels déjà mobilisés par de nombreuses autres formations réglementaires qui peuvent exister.

La stratégie a conduit à réinsérer le propos sur la qualité de l'air intérieur dans chacune des autres interventions du Pôle Energie, ce qui s'est avéré un peu plus efficace.

ACTION 15

PORTEUR

**Pôle Energie
Franche-Comté**

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADEME
AFPA
AJENA
ASCOMADE
AREF
CAPEB
CCI
CFA
CMA
CRIC-BTP
DREAL
EIE
FFB
Fond d'assurance de formation
Greta
OPCA
Région Franche-Comté
Magasins de bricolage

TAUX DE RÉALISATION

50 %

BUDGET engagé

1 500 euros

FINANCEURS

ADEME
DREAL
Région Franche-Comté

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Guide sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels.





OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7

PILOTE
RAFT

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
DREAL
RAFT
Collectivités territoriales
Inspection académique

BUDGET ENGAGÉ

116 500 euros

AXE 2

Réduire les expositions aux polluants en milieu clos à fort impact sur la santé

AMÉLIORER LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE L'HABITAT À RISQUE POUR LA SANTÉ

ENJEU

L'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur. L'exposition aux polluants de l'air intérieur est d'autant plus importante que nous passons 90% de notre temps dans des lieux clos.

En complément des actions menées par les commissions départementales de l'habitat indigne visant à traiter les logements non conformes au règlement sanitaire départemental ou insalubres, le RAFT propose l'intervention d'une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur (CMEI). La CMEI réalise des diagnostics de l'habitat chez les personnes qui présentent des problèmes de santé pouvant être en lien avec leur logement. Elle intervient essentiellement sur demande de professionnels de santé ou sur demande de l'ARS.

Par ailleurs, l'exposition au bruit, en particulier chez le public jeune, constitue un enjeu de santé publique important.

OBJECTIFS / RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif consiste en l'amélioration de l'offre de diagnostic dans ces deux domaines : qualité de l'air de l'habitat (action 16) et qualité acoustique dans les établissements accueillant des enfants (action 17).

BILAN

Le diagnostic de l'habitat (action 16) a été réalisé par la Conseillère Médicale en Environnement Intérieur (CMEI) du RAFT. Son activité est soutenue puisqu'elle a réalisé 1250 audits entre 2011 et 2015. Le contenu de l'audit a été enrichi durant cette période par l'élargissement du nombre de polluants évalués en particulier pour les moisissures, les polluants chimiques et le radon.

Sur la durée du PRSE2, 13 établissements scolaires ont fait l'objet de diagnostics acoustiques en 2011 et 2 ultérieurement suite à la signature de deux contrats locaux de santé. 8 établissements ont fait l'objet de travaux d'amélioration pour les salles présentant des non-conformités.

L'ARS a privilégié pour la mise en œuvre de cette action la mobilisation des collectivités au travers des Contrats locaux de santé. Il s'est avéré que plusieurs collectivités n'ont pas souhaité s'engager malgré un financement des diagnostics à hauteur de 50% par l'ARS et un financement des travaux à hauteur de 50% par la DREAL.

DÉVELOPPER LES DIAGNOSTICS D'HABITAT À RISQUE PAR L'INTERVENTION D'UNE CONSEILLÈRE MÉDICALE EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

ENJEU

La Franche-Comté dispose d'une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur (CMEI). La CMEI intervient sur l'ensemble du territoire franc-comtois, à la demande de professionnels de santé dans le cadre de la gestion de problèmes de santé liés à l'habitat (principalement allergies). Elle intervient également à la demande de l'ARS et des SCHS dans le cadre de la gestion de situations d'habitat dégradé.

OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de cette action consiste donc à satisfaire à la demande croissante de diagnostics de l'habitat, en développant les moyens diagnostiques de la CMEI au-delà des problèmes des allergies (polluants chimiques, moisissures, radon et polluants émergents).

La possibilité de recruter une deuxième CMEI pouvait être envisagée.

BILAN

L'avenant du CPOM (années 2014-2017) du CHU concernant le RAFT a permis de pérenniser le poste de la CMEI.

Environ 1250 audits ont été réalisés entre 2011 et 2015 dont un tiers de visites à domicile. Au niveau qualitatif :

- La possibilité de réaliser des analyses mycologiques par le service de mycologie du CHU a été contractualisée dans le cadre de la convention ARS-CHU (promoteur du RAFT).
- La mesure de polluants chimiques a également été contractualisée entre le CHU (promoteur du RAFT) et ATMO Franche-Comté et financée dans le cadre de la convention ARS-CHU.
- La participation du RAFT au «Groupe Pluraliste Radon en Franche-Comté» a permis depuis l'hiver 2012-2013 de proposer des mesures de radon dans les logements à risque visités par la CMEI. Les dosimètres sont fournis par l'IRSN. 133 kits ont été proposés (91% de retour) ; 12.4% des logements présentaient un taux supérieur à 300 Bq/m³.

Par ailleurs, la CMEI a participé à des actions de formation/sensibilisation :

- Journée COTITA, enseignement DU de l'UFC, Lycée François Xavier, congrès du RAFT,
- Education à la santé (Mutualité Française de Franche-Comté, forum santé Belfort, Montbéliard),
- Communication sur la qualité de l'air intérieur (Magazine Participe-Présent, magazine Repères (IRSN), «magazine de la santé» de France 5),
- Participation à la création de la mallette pédagogique «air(e) de jeux».

Il n'a pas été possible de recruter une deuxième CMEI.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Diaporamas lors des différentes actions de formation, d'éducation et de communication.

ACTION 16

PORTEUR DE L'ACTION RAFT

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
ATMO FC
Laboratoire de mycologie du CHU
Service Hygiène Santé des collectivités et autres structures spécialisées dans les techniques du bâtiment (ASCOMADE, Caue, point info-énergie...)
IRSN (et les membres du Groupe Pluraliste Radon en Franche-Comté)

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

41 000 euros

FINANCEURS

ARS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

Sensibiliser et communiquer sur la problématique de la pollution intérieure

ACTION
17PORTEUR
DE L'ACTION
ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités territoriales
DREAL
Inspection académique

BUDGET engagé

8 500 euros de financement ARS
sur la durée du plan.
67 000 euros de travaux financés
par la DREAL sur la durée du plan.
Soit un total de 75 500 euros.

FINANCEURS

ARS
DREAL

TAUX DE RÉALISATION

50 %

RÉALISER DES DIAGNOSTICS ACOUSTIQUES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT
DES ENFANTS

ENJEU

Un niveau sonore élevé à l'école peut entraîner un retard dans l'acquisition du langage et dans le bon apprentissage de la lecture.

Or, les agressions par le bruit dans la vie quotidienne des jeunes enfants sont nombreuses et variées. L'aménagement des locaux contribue à accroître l'exposition aux nuisances sonores des élèves et des enseignants. Des salles trop hautes et de longs couloirs où le son se répercute fortement sont des situations fréquentes. Les matériaux de construction utilisés sont souvent peu en rapport avec les règles de protection phonique, notamment dans les restaurants scolaires.

OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de l'action est donc d'améliorer la qualité acoustique des locaux accueillant des enfants pour créer des conditions favorables à leur apprentissage. Concrètement, l'action consiste à réaliser dans des bâtiments accueillant des jeunes enfants des diagnostics acoustiques et le cas échéant engager le propriétaire dans la réalisation de travaux d'amélioration.

BILAN

Sur la durée du PRSE2, 15 établissements scolaires ont fait l'objet de diagnostics acoustiques et 8 ont fait l'objet de travaux d'amélioration pour les salles présentant des non-conformités.

En 2011, 13 établissements scolaires de la Haute-Saône ont fait l'objet de diagnostics acoustiques. Par ailleurs en 2009 et 2010, 24 établissements avaient déjà fait l'objet de diagnostics acoustiques financés par l'ARS. A l'issue de ces diagnostics, la majorité nécessitait la réalisation d'une ou plusieurs actions correctives pour améliorer l'acoustique. A la fin du PRSE2, 8 établissements scolaires ont mené des travaux de mise en conformité.

En 2012 et 2013, deux Contrats Locaux de Santé (CLS) ont retenu dans leur plan d'actions l'amélioration des locaux accueillant les jeunes enfants par la réalisation d'un diagnostic suivi le cas échéant de travaux. Il s'agit des CLS de Besançon et Lons-le-Saunier. In fine la ville de Lons le Saunier n'a pas souhaité mettre en œuvre cette action. La ville de Besançon a réalisé des diagnostics acoustiques sur 2 groupes scolaires, et a effectué en 2015 des travaux d'amélioration pour les salles présentant des non-conformités.

Limites

L'objectif visé de 20 diagnostics acoustiques par an sur la durée du PRSE2 n'a pas été atteint. L'ARS a privilégié pour la mise en œuvre de cette action la mobilisation des collectivités via des Contrats Locaux de Santé. Or, il s'est avéré que plusieurs collectivités n'ont pas souhaité s'engager malgré un financement des diagnostics à hauteur de 50% par l'ARS et un financement des travaux à hauteur de 50% par la DREAL.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

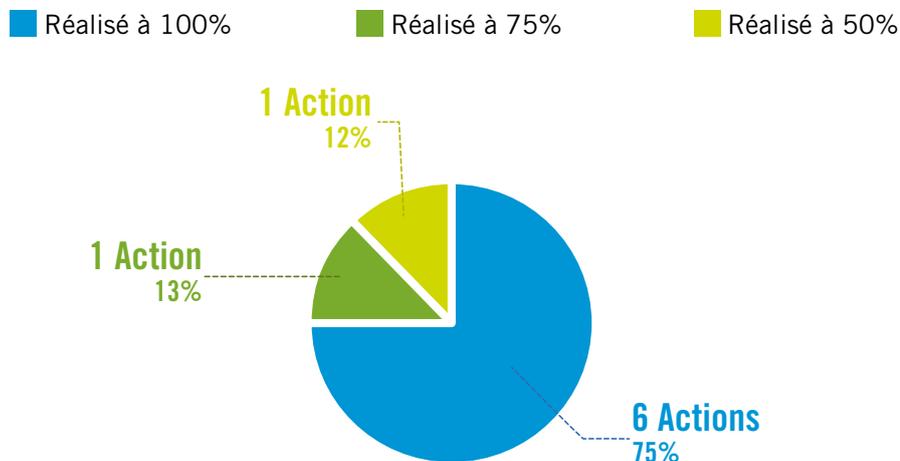
Cahier des charges pour la réalisation de diagnostics acoustiques à l'attention des collectivités et procédure pour la sollicitation de subventions pour la réalisation de travaux.

PERSPECTIVES

Il est nécessaire de poursuivre des actions de prévention des risques liés aux bruits et à la musique amplifiée auprès des jeunes, compte tenu des enjeux importants de santé publique. Le PNSE3 oriente en ce sens dans ses actions 61 et 103.

Les actions pertinentes à mener seront à définir dans le cadre des travaux d'élaboration du PRSE3.

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX POLLUANTS DE L'AIR À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ



L'axe 3 comprend **3 objectifs opérationnels et 8 actions**.

Ces actions visent à réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique, l'impact sanitaire des pollens sur les populations sensibles et l'exposition aux pollens d'ambroisie.

ATMO Franche-Comté, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), la Cellule de l'Institut de Veille Sanitaire en région (CIRE), la FREDON et l'ARS portent les actions de cet axe.

Parmi les 8 actions que comprend l'axe 3, 6 ont été réalisées en totalité et 2 autres réalisées à au moins 50%.

Les actions complètement réalisées sont les suivantes :

Action 19

Mener un programme régional de sensibilisation sur la qualité de l'air auprès de la population et des scolaires.

Action 21

Pérenniser le dispositif de surveillance des pollens.

Action 22

Améliorer l'information des allergiques, des asthmatiques et de la population générale sur l'exposition aux pollens.

Action 23

Renforcer la lutte contre l'ambroisie dans la plaine du Jura.

Action 24

Rendre obligatoire la lutte contre l'ambroisie dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Action 25

Sensibiliser et inciter à la reconnaissance de l'ambroisie et aux moyens de lutte dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

PILOTE
DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS

RAFT
ARS
DREAL
ATMO Franche-Comté
CPIE (Bresse du Jura, Haut-Jura,
Vallée de l'Ognon, Haut-Doubs)
Collectivités locales
Asqaa au niveau national pour la
fourniture des données
CNRS (pour modélisation)
Europe (FEDER)
ADEME

BUDGET ENGAGÉ

383 958 euros

AXE 3

Réduire l'exposition du grand public
à la pollution atmosphérique

RÉDUIRE L'EXPOSITION DU GRAND PUBLIC À LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ENJEU

Considérant l'impact important des polluants atmosphériques sur la santé humaine, avec des effets variés allant d'irritations oculaires à une augmentation de la mortalité ou de la morbidité cardio-vasculaire, l'objectif recherché par les actions menées dans le cadre du PRSE2 est de délivrer au grand public une meilleure information (à la fois plus large et plus précise) sur cette thématique et ce, dans de meilleures conditions (en utilisant notamment des relais d'information afin d'assurer une diffusion plus réactive et ciblée).

L'objectif est également, en parallèle, d'amener l'ensemble des citoyens à mieux comprendre les enjeux de santé associés à cette pollution, et à développer la connaissance sur l'impact sanitaire des particules fines notamment.

BILAN

Le bulletin d'information sur la qualité de l'air a été totalement repensé (après enquête sur les besoins) afin d'intégrer, notamment, plus de recommandations et de données cartographiques.

D'autres outils, tels que communiqués de presse spécifiques, widgets, newsletters spécifiques, ont également été développés.

Des moyens importants ont été déployés pour tenter de toucher le plus grand nombre possible de relais d'information, mais certains restent à mobiliser au terme de l'action : notamment le monde de l'enseignement, de la petite enfance, et certains professionnels de santé.

En parallèle, le grand public ainsi que les enfants scolarisés ont été identifiés comme devant prioritairement être informés sur les enjeux de la pollution atmosphérique. Un module scénographique mobile a notamment été mis en place.

Ce dernier, couplé avec diverses manifestations ont permis de sensibiliser 1682 personnes dans le « grand public » et 2159 élèves.

Enfin, une relation concentration/risque sur l'effet à long terme de la pollution atmosphérique mesurée par la concentration en PM 2,5 a été établie.

Une cartographie de la pollution moyenne en PM 2,5 a par ailleurs été établie pour toute la France. Les résultats doivent faire l'objet d'une publication nationale au premier semestre 2016.

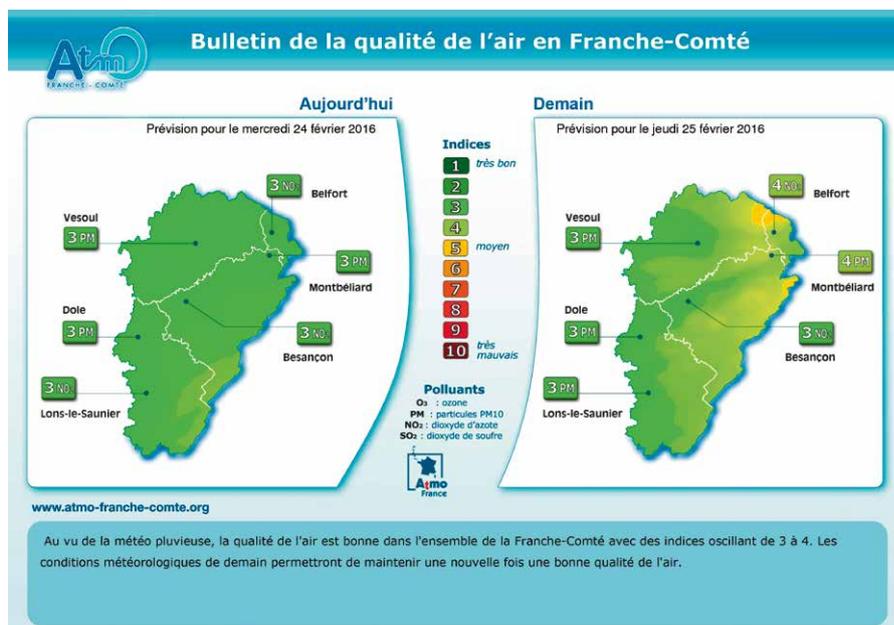
Il peut cependant déjà être noté que la pollution atmosphérique concerne tout le territoire, y compris le milieu rural, ce qui ne correspond pas à l'opinion générale. Les études confirment également que la pollution atmosphérique est un important déterminant de l'état de santé (comme le tabac et l'alcool).

DÉVELOPPER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION LORS DE PICS DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AU PUBLIC ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ENJEU

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air franc-comtois dispose d'une vingtaine de stations de mesure réparties sur la Franche-Comté. En période de pics de pollution, notamment aux particules, l'information du grand public est réalisée par ATMO Franche-Comté via des relais ou des supports de communication tels que les médias et des newsletters.

De plus, les destinataires de l'information incluent les services de l'État et les collectivités territoriales, très souvent pour information interne. Le monde médical, notamment les pneumologues, les cardiologues, les allergologues et les services d'urgence, est très peu informé et peu associé au dispositif.



OBJECTIFS/RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif de l'action proposée ici est d'améliorer la diffusion de l'information via la création d'un réseau d'acteurs locaux jouant le rôle de relais d'information. Ce réseau est axé essentiellement sur les collectivités territoriales qui, au travers de leurs outils d'information, peuvent relayer très rapidement les informations relatives aux pics de pollutions.

L'information a été étendue aux professionnels de santé, en s'appuyant sur leur propre réseau de communication. La mise en place de ce réseau d'envergure régional vise à permettre une diffusion efficace de l'information en période de pics de pollution.

ACTION 18

PORTEUR DE L'ACTION

ATMO Franche-Comté

PARTENAIRES ASSOCIÉS

RAFT
ARS
DREAL

TAUX DE RÉALISATION

75%

BUDGET engagé

80 000 euros

FINANCEURS

ATMO Franche-Comté
DREAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

BILAN

La réalisation de cette action repose sur :

- La création d'outils spécifiques ;
- L'évolution réglementaire (arrêté interministériel du 26 mars 2014 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant) ;
- L'activation des réseaux de diffusion.

Dans un souci de bonne communication et une volonté de vulgarisation de l'information liée à la qualité de l'air, de nombreux supports ont été développés :

- Révision intégrale du bulletin d'information avec la diffusion de cartographies d'exposition à la pollution, de recommandations sanitaires, mais également des recommandations comportementales et mesures d'urgence via des communiqués de presse spécifiques.
- Nouveau site internet ATMO Franche-Comté avec la mise en place de rubriques destinées à la presse et aux professionnels de santé, et des newsletters spécifiques aux alertes à la pollution atmosphérique.
- En complément, des applications type « widget » Qualité de l'air ont été créées à l'attention des sites internet des collectivités locales et autres réseaux de santé publique.

Si la réglementation imposait déjà avant l'engagement de cette action, la diffusion de l'information à de nombreuses institutions, il est à noter que, sous l'impulsion de l'ARS, l'information est maintenant faite à l'ensemble des établissements sanitaires concernés par l'épisode de pollution. Pour ce qui est de la sensibilisation des écoles et autres établissements accueillant du public, petite enfance, enfants et adolescents, beaucoup de travail de mobilisation reste à faire.

Il n'a, en effet, pas été possible d'impliquer fortement les collectivités sur ce sujet. A noter cependant un engagement du Grand Besançon, qui en révisant son PCET en PCEAT, approuvé en septembre 2015, propose d'améliorer l'information du grand public en cas de pics de pollution (action 26). Les autres collectivités n'ont, à ce jour, pas révisé leur PCET.

Sous l'impulsion de la préfecture du Doubs et de la DREAL de Franche-Comté, il a été demandé en 2015 qu'une information généralisée à l'ensemble des maires de Franche-Comté soit désormais faite par « sms » dès que le dépassement d'un niveau d'alerte est déclenché.

Pour ce qui concerne le réseau des professionnels de santé, des initiatives ont été prises, mais un travail important reste à mener. Il est programmé, pour la fin de l'année 2015, de cibler tout particulièrement l'URPS pharmaciens et la FéMaSaC pour travailler ensemble sur la mise à disposition de l'information sur la qualité de l'air, ainsi que d'approcher les laboratoires d'analyse.

Vis-à-vis des cibles affichées, à savoir le nombre de collectivités territoriales et de professionnels de la santé percevant l'information, celui-ci reste faible au vu du potentiel et des objectifs affichés.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Fiches spécifiques sur les polluants atmosphériques,
- Révision Site Web ATMO FC,
- Refonte des bulletins d'information et communiqué de presse,
- Applications type « Widget » Qualité de l'air (avec flux de type RSS).

PERSPECTIVES

Le réseau de partenaires est à ce jour encore peu exploité. Il conviendra de travailler encore sur cet axe, avec notamment l'harmonisation de la communication en période de pollution sur la région Bourgogne Franche-Comté.

MENER UN PROGRAMME RÉGIONAL DE SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR AUPRÈS DES POPULATIONS ET DES SCOLAIRES

ENJEU

L'intérêt de ce projet était d'utiliser et de valoriser les données crédibles et scientifiques produites par ATMO Franche-Comté.

Objectifs/Résultats attendus

Les objectifs majeurs étaient :

- De participer à l'amélioration de la qualité de l'air,
- De favoriser ainsi la compréhension par la participation et l'engagement : rendre acteurs les Francs-Comtois et modifier les comportements.

BILAN

1 Bilan «cible grand public»

Un module scénographique mobile a été réalisé sur les problématiques de pollutions de l'air et les solutions possibles d'amélioration de sa qualité. Il a été principalement présenté dans des manifestations et des lieux publics.

Un programme d'animations autour des stations laboratoires mobiles ATMO a été mené. Les 23 animations réalisées ont permis de sensibiliser 382 adultes et 109 enfants.

Les CPIE ont également participé à 19 événements dédiés (journée thématique, fête de la nature, événements sportifs...), permettant de sensibiliser 730 adultes et 279 enfants.

L'expérimentation «Sensibiliser pour engager» visait à associer psychologie sociale et environnement pour un changement durable des comportements devant les urgences environnementales, et passer d'une communication informative « persuasive » à une communication engageante. Il a été remarqué que le public ciblé était davantage sensible et captif à la qualité de l'air lors de pics de pollution.

16 interventions de formation (de 3 heures) ont été menées auprès des stagiaires de la formation professionnelle, dans le domaine de la santé, soit 182 personnes.

Après 2 ans d'animations auprès du grand public, 1 682 personnes ont été sensibilisées.

2 Bilan «cible scolaire»

Les collégiens

Les interventions ont reposé sur :

- Une pédagogie active basée sur une démarche scientifique et des approches diversifiées,
- Du matériel dédié mis à disposition permettant une autre approche ainsi qu'une manipulation,
- Du terrain : les animations se sont déroulées tant en salle que sur le terrain,
- Une prise de conscience : par les différents ateliers, les collégiens étaient amenés à réfléchir sur ces thématiques environnementales, ainsi qu'à repenser leurs gestes au quotidien.

23 collèges ont participé aux animations, soit un total de 564 collégiens. D'après 20 fiches évaluation réceptionnées, 78 % des objectifs fixés ont été atteints.

ACTION 19

PORTEUR DE L'ACTION CPIE du Haut-Doubs

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ATMO Franche-Comté
CPIE Bresse du Jura
CPIE Haut-Jura
CPIE vallée de l'Ognon
Collectivités locales

TAUX DE RÉALISATION

Taux d'avancement
global de l'action : 100 %

BUDGET engagé

303 958 euros

FINANCEURS

Europe (FEDER) –
dossier instruit et suivi par la DREAL
Conseil Régional, ADEME, ATMO
CPIE du Haut-Doubs
(auto financement)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public
à la pollution atmosphérique

Les lycéens

Les enseignants ont eu le choix entre 3 propositions d'intervention :

- Une intervention sous forme de stand,
- Une intervention lors d'une journée thématique,
- Une intervention en classe.

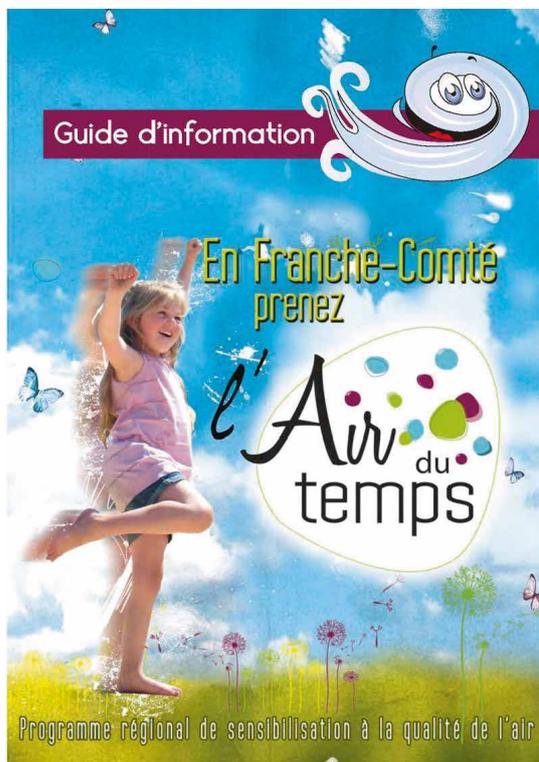
27 interventions ont été menées (1 595 lycéens sensibilisés). D'après 27 fiches évaluation réceptionnées, 90% des objectifs fixés ont été atteints.

Après 2 ans d'animations, 2 159 élèves ont ainsi été sensibilisés.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Logo dédié, charte graphique, dossier de presse, guide d'information, programme annuel 2013 et 2014, affiche personnalisable, pages Internet, campagne radiophonique 2013 et 2014.

Un bilan détaillé de 60 pages hors annexes a été rédigé («BILAN Programme régional sur la qualité de l'Air «Air du temps» 2012 – 2014») et remis aux partenaires ; il reste disponible sur demande.



PERSPECTIVES

Ce projet a été expérimental et innovant. Il a permis de mobiliser, porter à connaissance du public et valoriser l'ensemble des données produites par ATMO Franche-Comté.

Il a également abouti à un transfert de connaissances entre ATMO et les 4 CPIE franc-comtois.

Le programme est aujourd'hui terminé. Pourtant régulièrement des collectivités, associations, collèges et lycées demandent à pouvoir disposer de documentation, du module scénographique ou bénéficier d'une intervention du CPIE.

Enfin, pour répondre aux enjeux des plans climat, des plans de protection de l'atmosphère, de la transition énergétique, un nouveau programme élargi en terme de thématiques, mais ciblé en terme de territoires, serait souhaitable dans le cadre du PRSE3.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR L'IMPACT SANITAIRE LIÉ À LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

ENJEU

Il existe une relation étroite entre une exposition à la qualité de l'air et des effets sur la santé. Ces effets sont dus aux expositions répétées et ils existent dès la plus petite dose de pollution.

Or, s'il n'est pas justifié de réaliser une étude épidémiologique à l'échelle de la Franche-Comté pour estimer l'impact sanitaire, une étude d'évaluation de l'impact sanitaire est nécessaire.

Objectifs/résultats attendus

L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'impact sanitaire lié à la pollution atmosphérique, et plus particulièrement d'évaluer l'impact sanitaire des particules dans l'air en Franche-Comté.

BILAN

L'InVS a établi une relation concentration/risque sur l'effet à long terme de la pollution atmosphérique relative aux PM 2,5.

Une cartographie de la pollution moyenne en PM 2,5 a été établie pour toute la France à partir de mesures, de données d'émissions et de modélisations de type atmosphérique.

Cette évaluation de l'exposition et la relation concentration/risque ont permis de calculer l'impact sanitaire en termes de mortalité et d'années de vie perdues sur tout le territoire.

Les résultats mettent en évidence que la pollution atmosphérique concerne tout le territoire, y compris le milieu rural, ce qui ne correspond pas à l'opinion générale et justifie, s'il en était besoin, l'intérêt d'une telle démarche.

L'impact est important et montre que la pollution atmosphérique est un déterminant de l'état de santé au même titre que le tabac ou l'alcool.

Les résultats de la Franche-Comté sont consolidés et seront communiqués lors de la publication nationale attendue courant premier semestre 2016 (conformément à un choix national de l'INVS).

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Synthèse régionale, communiqué de presse, présentation vidéo projetée,
- Une vidéo spécifique sera réalisée au premier semestre 2016.

PERSPECTIVES

L'impact majeur de la qualité de l'air sur la santé publique mérite sa bonne prise en considération dans le PRSE3.

Il y a également un grand intérêt à intégrer un volet santé dans la déclinaison de la loi sur la transition énergétique (cf position Ademe récemment). Si certaines énergies renouvelables vont dans le sens de la protection de la santé (éoliennes, énergie solaire)..., ce n'est pas forcément le cas pour d'autres actions (bois énergie s'il n'y a pas de traitement des fumées comme chez les particuliers, l'isolation thermique en rénovation de l'existant si pas de VMC en même temps et pas de protection contre le radon ...)

ACTION 20

PORTEURS DE L'ACTION

Institut de veille sanitaire. Cellule de l'InVS en région Bourgogne Franche-Comté

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Asqaa au niveau national pour fourniture des données
CNRS pour modélisation

TAUX DE RÉALISATION

50 % (évaluation d'impact sanitaire terminée, mais non publié)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

9

PILOTE

ATMO

Franche-Comté

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS de Franche-Comté
Réseau Nation de Surveillance
Allergo-pollinique (RNSA)
Réseau d'allergologie de
Franche-Comté (RAFT)
Région de Franche-Comté
ATMO Franche-Comté

BUDGET ENGAGÉ

15 000 euros / an
pour la surveillance et
20 000 euros pour le
développement et
déploiement des outils de
communication/sensibilisation

AXE 3

Réduire l'exposition du grand public
à la pollution atmosphérique

RÉDUIRE L'IMPACT DES POLLENS SUR LES POPULATIONS SENSIBLES

ENJEU

Parmi les allergènes atmosphériques, les pollens présents dans l'air constituent aujourd'hui une problématique grandissante. En effet, pour 10 à 20% de la population, les pollens sont responsables de réactions allergiques.

L'augmentation de ces allergies respiratoires (asthme, mais également rhinite et conjonctivite) a doublé en 10 ans (source RNSA). Ces constats justifient la surveillance de ces particules biologiques dans l'air et c'est pourquoi aujourd'hui la plupart des régions françaises, dont la Franche-Comté, sont équipées d'un dispositif de surveillance des pollens dans l'atmosphère.

Objectifs/Résultats attendus

Pour atteindre l'objectif de réduction de l'impact sanitaire des pollens sur les populations sensibles, les actions mises en oeuvre consistent à pérenniser la surveillance des pollens en Franche-Comté, et à optimiser le dispositif de diffusion de l'information auprès du grand public, tout particulièrement chez les personnes sensibles.

Ces actions doivent permettre de mieux diagnostiquer une allergie chez les patients qui consultent un professionnel de santé et limiter les effets chez les personnes allergiques par la prise d'un traitement au début du pic pollinique.

BILAN

L'objectif 9 se décline en 2 actions :

- Pérenniser le dispositif de surveillance des pollens,
- Améliorer l'information des allergiques, des asthmatiques et de la population générale sur l'exposition aux pollens.

L'analyse des résultats de ces 2 actions permet aujourd'hui de conclure que l'objectif fixé a été atteint, à savoir :

- Des taux de fonctionnement annuels moyens des capteurs de l'ordre de 93 à 100% selon les années,
- De nouveaux supports de communication créés (support visuel, bulletin, application type «widget», etc) et de nouveaux réseaux de diffusion activés, à l'attention du grand public et des personnes sensibles.

Il existe encore une marge de progrès notable quant à la diffusion de l'information. Les réseaux des collectivités, de la santé, peuvent encore être largement mobilisés pour augmenter la diffusion de l'information sur le territoire.



PÉRENNISER LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES POLLENS

ENJEU

Parmi les allergènes atmosphériques, les pollens présents dans l'air constituent aujourd'hui une problématique grandissante. En effet, pour 10 à 20% de la population, ils sont responsables de réactions allergiques. L'augmentation de ces allergies respiratoires (asthme, mais également rhinite et conjonctivite) a doublé en 10 ans (source RNSA).

Ces constats justifient la surveillance de ces particules biologiques dans l'air et c'est pourquoi aujourd'hui la plupart des régions françaises, dont la Franche-Comté, sont équipées d'un dispositif de surveillance des pollens dans l'atmosphère.

L'objectif est ici de pérenniser le dispositif de surveillance des pollens en Franche-Comté.



BILAN

La surveillance des pollens sur le territoire franc-comtois a été réalisée, comme convenu, sur les sites de Besançon et de Montbéliard, avec des taux de fonctionnement annuels moyens des capteurs de l'ordre de 93 à 100% selon les années, pour une période de surveillance allant de février à fin septembre. L'objectif affiché étant de 100% de fonctionnement chaque année.

Les bulletins allergo-polliniques hebdomadaires sont diffusés aux officines franc-comtoises, aux professionnels de la santé, aux médias et au grand public via la newsletter ATMO directement créée depuis le site Web. Au total, 400 diffusions de bulletins sont faites chaque semaine sur une période allant de février à fin septembre ; l'objectif de 100% de fonctionnement est donc respecté.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Bulletin allergo-pollinique hebdomadaire,
- Bilan annuel de la surveillance des pollens.

PERSPECTIVES

La poursuite de la surveillance sur les 2 sites pour répondre aux enjeux cités en début de fiche justifie pleinement sa prise en compte dans le futur PRSE3.

ACTION 21

PORTEUR DE L'ACTION

ATMO Franche-Comté

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS de Franche-Comté
Réseau National de Surveillance Aéro-biologique (RNSA)
MSA
Réseau d'allergologie de Franche-Comté (RAFT)

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

75 000 euros

FINANCEURS

ARS de Franche-Comté
Réseau National de Surveillance Allergo-pollinique (RNSA)
Région de Franche-Comté
ATMO Franche-Comté

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

ACTION
22PORTEUR
DE L'ACTION

ATMO FRANCHE-COMTÉ

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS de Franche-Comté
Réseau National de Surveillance
Allergo-pollinique (RNSA)
Réseau d'allergologie de
Franche-Comté (RAFT)

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

20 000 euros

FINANCEURS

ATMO Franche-Comté
ARS de Franche-Comté
DREAL de Franche-Comté

AMÉLIORER L'INFORMATION DES
ASTHMATIQUES ET DE LA POPULATION
GÉNÉRALE SUR L'EXPOSITION AUX POLLENS

ENJEU

Pour atteindre l'objectif de réduction de l'impact sanitaire des pollens sur les populations sensibles, les actions à mettre en oeuvre consistent à pérenniser la surveillance des pollens en Franche-Comté (Action 21), mais également à optimiser le dispositif de diffusion de l'information auprès du grand public, tout particulièrement chez les personnes sensibles.

Objectifs/résultats attendus

Ces actions de communication et de sensibilisation ont pour objectif de permettre de mieux diagnostiquer une allergie chez les patients qui consultent un professionnel de santé, et de limiter les effets chez les personnes allergiques par la prise d'un traitement au début du pic pollinique.

BILAN

L'action spécifique de communication a été orientée sur 2 axes :

- Dans un 1er temps, la création de nouveaux supports d'information ;
- Puis dans un 2nd temps, l'amélioration de la diffusion de l'information en élargissant les vecteurs de communication en ciblant les professionnels de la santé, les personnes allergiques et le grand public.

Dans ce cadre, les outils de communication suivants ont été créés :

- Bulletin allergo-pollinique hebdomadaire totalement refondu,
- Carton de prise de rendez-vous mis à disposition chez les allergologues,
- Widget pollens à destination des collectivités territoriales,
- Révision du site web avec des pages et newsletters dédiées intégralement à la thématique des pollens,
- Synthèse annuelle à destination du grand public,
- Flyers Pollens à destination du grand public et professionnels de santé.

*Des vidéos sont en cours de préparation.**Quant à la diffusion de l'information, il est à noter :*

- Une sensibilisation des professionnels de santé via la participation à des journées d'information spécifiques comme les journées d'Allergologie Max Bourgeois.
- L'abonnement à la newsletter pollens diffusée hebdomadairement à quelques 400 correspondants dont une centaine de professionnels de santé.
- La diffusion de communiqués de presse lors de pics de pollens, ainsi que la communication hebdomadaire chaque samedi matin avec France Bleu.
- Des journées spécifiques de sensibilisation auprès du grand public (visite de station, journée ambrosie, animation avec l'université...).



OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Bulletin allergo-pollinique hebdomadaire,
- «Carton de prise de rendez-vous» mis à disposition chez les allergologues,
- Widget Pollens,
- Communiqués d'alerte et communiqués de presse lorsque le risque allergo-pollinique est très élevé,
- Communication hebdomadaire chaque samedi matin avec France Bleu Besançon.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION RESTEZ INFORMÉS ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

ATMO FRANCHE-COMTE C'EST AUSSI...

L'INFORMATION PERMANENTE

Un bulletin quotidien d'information sur la qualité de l'air de la région.

Un bulletin allergo-pollinique hebdomadaire.

Les publications de l'ensemble des résultats de mesures et d'études classées par thématique et par niveau.

Air extérieur Air intérieur Pollens

Gas à effet de serre

LES ALERTES POLLUTION

En cas de dépassement des seuils réglementaires, la population ainsi que les autorités compétentes sont tenues informées.

SEUIL D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION

SEUIL D'ALERTE

Des recommandations sanitaires et des consignes comportementales pour réduire les rejets de polluants sont diffusées.

Retrouvez la qualité de votre air et toutes nos informations grâce au site www.atmo-franche-comte.org

- Retrouvez toutes les informations sur la qualité de l'air en Franche-Comté
- Suivez les mesures en temps réel
- Consultez l'ensemble de nos publications
- Abonnez-vous à nos flux RSS
- Inscrivez-vous à l'extranet et soyez informés avant tout le monde avec le bulletin de l'air, les alertes, le bulletin allergo-pollinique, ou encore la newsletter...

Atmo
FRANCHE - COMTÉ

LA QUALITE DE L'AIR DE VOTRE COMMUNE EN DIRECT SUR [VOTRE SITE WEB]

Siège social
15 rue Mégevand
25 000 BESANÇON
03 81 25 06 60
contact@atmotc.org

QR code

PERSPECTIVES

Comme pour la qualité de l'air (fiche 18), les réseaux de diffusion de l'information sont encore largement sous-utilisés.

Une action cible doit donc être menée sur la mobilisation de ces réseaux. Le travail mérite d'être poursuivi dans le cadre du PRSE3.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 10

PILOTE
FREDON-FC

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Communautés de communes
Gestionnaires de réseaux routiers
Conseils Départementaux
Associations foncières
Entreprises du BTP
RAFT
Observatoire des ambrosies
ATMO FC
Services de l'Etat

BUDGET ENGAGÉ

175 546 euros

AXE 3

Réduire l'exposition du grand public
à la pollution atmosphérique

RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX POLLENS D'AMBROISIE



ENJEU

L'ambrosie à feuille d'armoise, plante exotique envahissante, pose un problème de santé publique en raison de son pollen très allergisant.

La prévalence de la pollinose augmente avec la densification de la plante au niveau local et trans-régional. Les coûts directs de santé en région Rhône-Alpes, très impactée par l'ambrosie, sont estimés entre 15 et 22 millions d'euros chaque année.

La Franche-Comté est concernée par la progression de la plante au niveau européen. La colonisation de l'ambrosie est épidémique dans le département du Jura et s'étend dans les autres départements. Agir dès maintenant en Franche-Comté permet de diminuer les incidences futures sur la santé des personnes, et sur les coûts de santé.

BILAN

La généralisation des arrêtés de lutte contre l'ambrosie permet de mettre en place une lutte collective obligatoire et de contrôler leur application par les municipalités (police du Maire).

L'ARS pilote la lutte contre l'ambrosie et confie à la FREDON les actions d'animation et de lutte. La FREDON assure notamment l'animation des référents communaux et des grands gestionnaires (préconisations, cartes de localisation à la commune, documents de suivis) par contacts téléphoniques, réunions, rencontres sur le terrain, courriels.

Dans les territoires des communautés de communes partenaires, la FREDON amplifie ses soutiens aux Maires, avec des formations locales et une lutte sur le terrain sous forme de chantiers mobiles.

Chaque année, un bilan de l'action (animation) et de la cartographie (surveillance du territoire) est réalisé.

Les résultats de la défense collective dépendent des mobilisations des communes face aux impacts associés. Un axe majeur de progression de la lutte réside dans la généralisation des contrôles officiels. Depuis le début de la coordination, des milliards de plantes filles ont pu être évitées.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LA PLAINE DU JURA

ENJEU

Les enjeux face à la colonisation biologique de l'ambroisie sur le territoire de la Franche-Comté sont de :

- Prémunir les personnes de la pollinose à l'ambroisie,
- Ralentir l'installation de la plante,
- Limiter les coûts de santé.

La prévalence augmente avec la densification de la plante sur le territoire. L'action vise prioritairement la plaine du Jura (Dole-Domblans). Pour autant, des actions sont menées sur l'ensemble de la région.

BILAN

En 2014, l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie du Jura a été actualisé. Il prévoit la désignation de référents communaux et intercommunaux de lutte contre l'ambroisie, ainsi qu'une clause de prévention de non dissémination des semences. L'animation régionale de la lutte est confiée par l'ARS à la FREDON sur la base d'une convention annuelle.

11 communautés de communes et d'agglomération participent au plan de lutte dans le Jura. La FREDON effectue une évaluation et une lutte complémentaire sur ces territoires, ainsi qu'une formation de leurs référents : en 2015, 5 formations de référents ont eu lieu dans le Jura. S'agissant de la lutte agricole, deux formations tour de champ ont eu lieu avec la chambre d'agriculture du Jura, dans le cadre d'Ecophyto.

En 2015, une surveillance du pollen de l'ambroisie a été réalisée au moyen de deux capteurs à Dole et Bletterans par ATMO FC, co-financée avec l'ARS.

ACTION 23

PORTEUR DE L'ACTION
FREDON-FC



(cartographie annuelle, information, nettoyage des engins agricoles et BTP, vigilance des transports de terre ou de gravats, obligations des différents cahiers des charges liés au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)



Une terre collante et les récoltes d'automne peuvent participer à la dissémination des graines d'ambroisie.

Il est important de signaler la présence de l'ambroisie au propriétaire du terrain et au Maire de votre commune, qui en fera retour à la FREDON-FC ; un formulaire de signalement est disponible sur www.conservatoire-botanique-fc.org.

L'Europe s'engage...
L'Europe apporte son soutien financier à des projets remplissant des objectifs environnementaux. Plaque réalisée avec le concours à l'attribution de **Fonds Européens de Développement Régionaux (FEDER)** notamment dans le cadre de l'axe 3 du programme.

Qu'est ce que le FEDER ?

- **Axe 1 : La recherche, l'innovation, la compétitivité**
- **Axe 2 : La compétitivité territoriale**
- **Axe 3 : Le développement durable; mesures**
 - 3.1 : Prévention et réduction des risques d'inondation
 - 3.2 : Préservation/valorisation du patrimoine naturel et paysager
 - 3.3 : Contribution à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables
 - 3.4 : Soutien aux projets territoriaux de développement durable
 - 3.5 : Développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité environnementale
 - 3.6 : Amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'équipements de bâtiments et de l'organisation des marchandises
 - 3.7 : Consolidation et diffusion de l'information environnementale dans la perspective d'une plate-forme partagée
- **Axe 4 : Le développement des montagnes du Jura**

Quelques sites pour en savoir plus sur les fonds européens :

- <http://www.europe-franche-comte.eu/>
- <http://www.europe-en-franche-comte.gouv.fr/>
- <http://europe.eu/index-fr.htm>

Vous pouvez contacter la DREAL de Franche-Comté pour tous renseignements complémentaires.

Pour plus d'informations (conseils, moyens de lutte adaptés, cartographie, coordination, réglementation), contactez-nous :
FREDON-FC, Parc du Vallon
20 rue du Vallon—Bât A
25 480 ECOLE-VALENTIN
Tél. : 03 81 47 79 20, Fax : 03 81 47 79 29
formulaire sur www.fredonfc.com.

Vous pouvez également consulter les sites : www.ambrosie.info

Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles

AMBROISIE

La lutte contre l'Ambroisie en Franche-Comté

ATTENTION ALLERGIES !

« De nombreuses espèces végétales peuvent causer de graves problèmes de santé chez l'homme. C'est le cas de l'ambroisie, espèce végétale invasive fortement allergisante »

TAUX DE RÉALISATION

100%, lutte renforcée et mieux structurée

BUDGET engagé

Cf action 25

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Application de l'arrêt :
 • 266 communes

• 24 communautés de communes sont sollicitées pour le co-financement, DDT 39, service agricole et services eau risque et environnement

• Association des maires du Jura Ayant-droits routier : CG39 service route ; APRR ; Dir-Est ;

Associations foncières

Structures agricoles : CDA 39 ; CRA-FC ; Coopératives Interval et Terre-comtoise ; FDSEA39 ;

FDGUMA39 ;

Entrepreneurs agricoles du Jura ; SVJ ; ONF

Structures du BTP informé : UNEP ; CAPEB ; Fédération du TP ; ERDF ;

Cluster-Ecochantier ;

Grandes entreprises du BTP et carrière

Relais de l'information / détection : FDC39 ; GDON-FDGDON 39 ; RAFT ;

Associations

environnementales et sportives ;

EPTB ; Agathe-Paysage, emploi en réinsertion ; Assemblée Nationale ;

CPIE 39 ; CG39 service environnement ; Observatoire des ambrosies ;

LPA laboratoire médical ; ATMO-FC ;

ECOPHYTO - BSV

SIG- stratégie de lutte : CBN-FC ; ARS ; DREAL ; DRAAF-CROPSAV

Origine et historique

La plante est originaire d'Amérique du Nord. Observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire, suite à l'importation de fourrage, ce n'est qu'après guerre et les conséquences des changements globaux, qu'elle va réellement se propager. Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement en direction de tous les territoires limitrophes par le transport de terre souillée, des engins agricoles et BTP, le ruissellement de l'eau, l'agraineage d'oiseaux,



L'ambrosie une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies!

L'ambrosie, à sa floraison (mi-août), libère du pollen en grande quantité, responsable de réactions allergiques. Dès que les taux de pollen atteignent 5 grains/m³ d'air par semaine, les personnes sensibles peuvent présenter une RHINITE, associée à une CONJONCTIVITE ou à une TRACHEITE mais aussi pour certains un ASTHME parfois très grave. Certaines personnes ont aussi de l'URTICAIRE ou de l'ECZEMA, ou encore une certaine FATIGUE et des troubles du sommeil.

Situation en Franche-Comté

Le nombre de personnes sensibles est proportionnel à la présence de l'ambrosie sur notre territoire. Une part croissante de la population sera sensible en cas d'exposition.

Cycle végétatif de l'ambrosie

FORMATION DES SEMENCES ET RESEMIS

FLORISSANCE

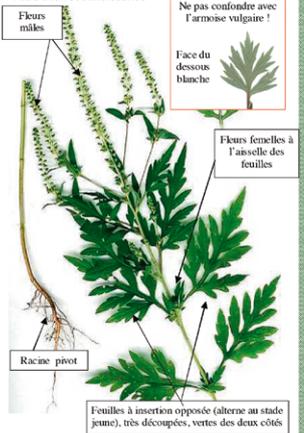
VEGETATION

LEVEE

FRANCHE-COMTE ALLERGIES

La plante peut atteindre un grand développement en France, notamment dans la vallée de la Loire, où elle a été introduite en 1865. Elle est aujourd'hui présente dans toute la France, y compris dans les zones urbaines et périurbaines. Elle est considérée comme une adventice nuisible, car elle est très résistante aux herbicides et elle peut nuire à la production agricole. Elle est également une source de pollen allergène.

Aide à la reconnaissance



Objectifs de l'action

- Réduire l'exposition aux pollens des personnes allergiques ou susceptibles de le devenir par une lutte avant floraison.
- Limiter l'extension de l'adventice (lutte avant formation des graines).



« L'affaire de tous, la responsabilité de chacun »

Consultez les indices polliniques sur www.atmo-franche-comte.org

A ce jour, l'Ambrosie est en pleine progression dans notre région et notamment dans la plaine du Jura. Consultez la carte interactive sur le site conservatoire-botanique-fc.org.

Un arrêté de lutte pris par la préfecture du Jura en 2007 rend sa lutte obligatoire avant floraison par le propriétaire du terrain concerné. Cette obligation sera bientôt de rigueur dans les autres départements de Franche-Comté.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Base de données régionale mise à disposition des collectivités et des acteurs : SIG ambrosie CBN-FREDON, fichier de suivi des référents depuis 2010,
- Dépliant FEDER : « ambrosie attention allergie » : 24 000 exemplaires,
- Fiche agricole Ecophyto CRA-FREDON : « ambrosie restons vigilant », envoyée par la MSA à toutes les exploitations agricoles de Franche-Comté,
- Page sur fredonfc.com : vulgarisation, documents utiles aux référents,
- 390 cartes de localisation actualisées en 2015, (dont 290 dans le 39), > 2014-2010.

PERSPECTIVES

La lutte contre l'ambrosie dans la plaine du Jura doit rester une priorité au même titre que la lutte contre cette plante sur l'ensemble de la région. Il s'agira notamment de :

- Poursuivre la désignation de référents communaux
- Développer la coordination et l'animation de la lutte
- Poursuivre les actions d'information
- Renforcer les contrôles

RENDRE OBLIGATOIRE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DE LA HAUTE-SAÔNE ET DU TERRITOIRE DE BELFORT

ENJEU

Les départements du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort sont encore peu colonisés par l'ambroisie. Néanmoins, la plante est présente : 69 observations sont rapportées par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC). Les foyers observés sont à ce jour encore peu étendus.

Dans ces départements, peu d'actions spécifiques de protection ou d'incitation à la lutte ont été réalisées alors que le risque de dissémination via le département du Jura est important. Le département du Doubs est prioritairement concerné, du fait de la colonisation active des accotements de la Route Nationale 83 vers le Nord.

L'objectif de l'action vise à réduire l'expansion de l'ambroisie en rendant obligatoire la lutte contre cette plante.

BILAN

Les arrêtés préfectoraux rendant obligatoires la lutte contre l'ambroisie ont été pris en juin 2014 dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. L'arrêté du Jura a été révisé.

Préalablement, des réunions d'information et de sensibilisation ont été réalisées dans chaque département. Les projets d'arrêtés ont également été présentés en MISEN et en CODERST.

Des réunions avec les acteurs agricoles ont été nécessaires pour définir les plans d'actions de mise en œuvre des arrêtés : participation de l'ARS au CROPSAV, réunion DRAAF/ARS en septembre 2014 avec la profession agricole, mobilisation de financements Ecophyto pour la réalisation de plaquettes d'information (cf. fiche 23), réalisation de 4 réunions en bout de champ (été 2015).

Il ressort de ces actions certaines difficultés à mobiliser les acteurs, particulièrement pour la lutte agricole.

PERSPECTIVES

- Développer la lutte contre l'ambroisie en FC et en Bourgogne (Nièvre historiquement très impactée)
- Tester l'utilisation de la plate-forme de signalement développée en Rhône-Alpes
- Maintenir la surveillance spécifique dans le Jura : capteurs de Dole et Bletterans puis faire une évaluation
- Développer un module de formation des référents communaux avec le CNFPT
- Animer le réseau des référents communaux (FREDON)
- Développer la lutte en milieu agricole (80% des surfaces impactées), impliquer les techniciens des chambres d'agriculture : DRAAF/FREDON

Etendre le dispositif à la Bourgogne pour une homogénéité des dispositifs de surveillance et de lutte. En BFC : la prise d'arrêtés permet de mobiliser et de fédérer les actions.

En fonction des niveaux d'infestation, intervention graduée (cf. projet de loi de santé).

ACTION 24

PORTEUR DE L'ACTION ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Conseils Départementaux
CBNFC
DDT
DRAAF
Préfectures
Région Franche-Comté

TAUX DE RÉALISATION

100 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8

Réduire l'exposition du grand public à la pollution atmosphérique

**PORTEUR
DE L'ACTION**
FREDON-FC

PARTENAIRES ASSOCIÉS

* Voir page 64

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

175 546 euros

FINANCEURS

ARS de Franche-Comté
FEDER
DRAAF (Ecophyto)
CD 39 et 25
Communautés de Communes*
FREDON

SENSIBILISER ET INCITER À LA RECONNAISSANCE DE L'AMBROISIE ET AUX MOYENS DE LUTTE DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DE LA HAUTE-SAÔNE ET DU TERRITOIRE DE BELFORT

ENJEU

Les départements du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort sont encore peu colonisés par l'ambrosie. Néanmoins, la plante est présente : 69 observations sont rapportées par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC). Les foyers observés sont à ce jour encore peu étendus.

Dans ces départements, peu d'actions spécifiques de protection ou d'incitation à la lutte ont été réalisées alors que le risque de dissémination via le département du Jura est important. Le département du Doubs est prioritairement concerné, du fait de la colonisation active des accotements de la Route Nationale 83 vers le Nord.

L'objectif de l'action vise à sensibiliser le grand public et les gestionnaires de réseaux à la reconnaissance de la plante et aux moyens de lutte.

BILAN

La lutte a été étendue en 2014 à l'ensemble des 4 départements de la Franche-Comté par arrêté préfectoral harmonisé. L'arrêté prévoit la désignation de référents communaux et intercommunaux de lutte contre l'ambrosie, ainsi qu'une clause de prévention de non dissémination des semences. L'animation régionale de la lutte est confiée par l'ARS à la FREDON sur la base d'une convention annuelle.

Résultats - Indicateurs :

Nombre de communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Franche-Comté (dont 50% dans le Jura)	52	129	163	293	310	343	355

Nombre de référents nommés	2010	2011	2012	2013	2014
Communaux	20	51	75	74	402
Inter-communalités	-	-	-	-	57
Grands gestionnaires	-	-	21	21	126

Nombre d'ayant-droits par localisations recensées	2011	2012	2013	2014
	70%	85%	80%	82%

Difficultés :

Souvent la disponibilité des élus référents est difficile. Le relais est fait par les secrétaires de mairie ou les salariés/référents des communautés de communes. De nombreuses communautés de communes ne s'engagent pas dans le plan de lutte. Les nouveaux arrêtés préfectoraux sont un bon outil juridique pour limiter le risque de dissémination de la plante et donner les moyens réglementaires aux Maires et institutionnels. Mais le plus souvent, ils sont encore mal appliqués (contrôle sur site et prévention de la dissémination).

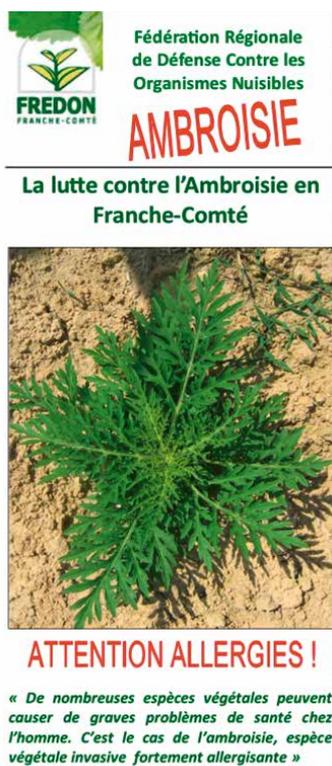
OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Base de données régionale mise à disposition des collectivités et des acteurs: SIG ambroisie CBN-FREDON, fichier de suivi des référents depuis 2010,
- Dépliant FEDER : « ambroisie attention allergie » : 24 000 exemplaires,
- Fiche agricole Ecophyto CRA-FREDON : « ambroisie restons vigilant », envoyée par la MSA à toutes les exploitations agricoles de Franche-Comté,
- Page sur fredonfc.com : vulgarisation, documents utiles aux référents,
- 390 cartes de localisation actualisées en 2015, (dont 290 dans le 39), > 2014-2010.

PERSPECTIVES

La lutte contre l'ambroisie dans la plaine du Jura doit rester une priorité au même titre que la lutte contre cette plante sur l'ensemble de la région. Il s'agira notamment de :

- Poursuivre la désignation de référents communaux
- Développer la coordination et l'animation de la lutte
- Poursuivre les actions d'information
- Renforcer les contrôles

**PARTENAIRES ASSOCIÉS**

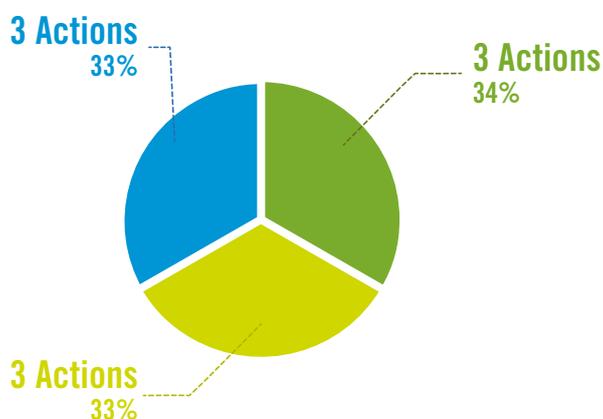
Application de l'arrêté :
 335 communes concernées en 2015 en FC (dont 266 dans le 39) ;
 54 communautés de communes sont sollicitées pour le co-financement, dont 24 dans le Jura
 Préfectures 39-25-70-90 ; DDT 39, service agricole et services eau risque et environnement ; Association des maires du Jura
 Ayant-droits routier : CG25 service route ; CG39 service route ; APRR ; Dir-Est ; Associations foncières
 Structures agricoles : CDA 39-70-25-90 ; CRA-FC ; Coopératives Interval et Terre-comtoise ; FD-SEA39 ; FDCUMA39 ; Entrepreneurs agricoles du Jura ; SVJ ; ONF
 Structures du BTP informé : UNEP ; CAPEB ; Fédération du TP 25-39-70-90 ; ERDF ; Cluster-Ecochantier ; Grandes entreprises du BTP et carrière
 Relais de l'information / détection : FDC39 ; JPPMA ; GDON-FDGDON 39-70-90-25 ; RAFT ; Associations environnementales et sportives ; EPTB ; Agathe-Paysage, emploi en réinsertion ; Assemblée Nationale ; CPIE 39 ; CG25-39 service environnement ; Observatoire des ambrosies ; LPA laboratoire médical ; ATMO-FC ; ECOPHYTO - BSV
 SIG- stratégie de lutte : CBN-FC ; ARS ; DREAL ; DRAAF-CROPSAV



AXE 4

RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES DE MALADIES CHRONIQUES EN AGISSANT SUR L'ALIMENTATION

■ Réalisé à 100% ■ Réalisé à 75% ■ Réalisé à 50%



L'axe 4 comprend 6 actions.

Il vise à améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective, à favoriser l'autoproduction d'aliments sains et à mettre en place un dispositif de veille documentaire sur la question de l'alimentation/santé/environnement.

L'ARS, le RAFT, le Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray, le CPIE Vallée de l'Ognon et l'IREPS portent ces actions.

Parmi les 6 actions que comprend l'axe 4, **2 actions ont été réalisées à 100%**, **2 actions réalisées à 75%** et **2 actions réalisées à 50%**.

Les actions complètement réalisées sont les suivantes :

Action 29

«Créer un jardin nourricier biologique et pédagogique»

Action 31

«Constituer un fond documentaire rassemblé sur l'alimentation/santé et diffuser au public une information régulière».



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11

PILOTE

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

RAFT,
ARS

Éducation Nationale (santé
scolaire)

Pays de Vesoul val de Saône
Départements de la Haute Saône,
du Doubs et du Territoire de
Belfort (services éducation et
protection maternelle et infantile)

Association des Maires de
France, collectivités locales et
structures associatives

BUDGET ENGAGÉ

5000 euros

AXE 4

Améliorer l'accès de la
personne allergique
alimentaire aux structures
de restauration collective

AMÉLIORER L'ACCÈS DE LA PERSONNE ALLERGIQUE ALIMENTAIRE AUX STRUCTURES DE RESTAURATION COLLECTIVE

ENJEU

L'objectif général de la démarche est d'améliorer et sécuriser l'accès des personnes allergiques alimentaires à la restauration collective : **identification des personnes concernées, intégration de l'allergie dans les modalités d'accueil, préparation de la conduite à tenir en cas d'incident.**

Il s'agit d'une démarche novatrice n'ayant, à notre connaissance, jamais été mise en œuvre en France.

BILAN

La démarche de formation des professionnels de la restauration collective en milieu scolaire et périscolaire s'est basée sur une expérience pilote inscrite dans le cadre du contrat local de santé associant l'ARS et le Pays de Vesoul Val de Saône.

La méthodologie a ainsi été mise au point : définition des besoins, identification des personnes et services ressources, déploiement des sessions de formation.

L'action a dans un second temps été déployée dans les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort.

Faute de temps, l'action n'a pas été étendue au département du Jura et aux lycées. Néanmoins, le bilan général demeure largement positif ; l'action répond à une véritable attente des professionnels et elle a connu un succès certain en nombre de participants.

En ce qui concerne la procédure d'accueil des personnes allergiques, une trame type a été élaborée et est en cours de mise en application dans deux grands établissements sanitaires du Doubs.

Les structures médico-sociales sont systématiquement sensibilisées à cette problématique à l'occasion de leur contractualisation avec l'ARS. La formation des personnels de ces structures et la mise en place de la procédure d'accueil est engagée et devra être poursuivie dans les prochaines années.

Enfin, l'objectif initial d'éviction de certains allergènes alimentaires des appels d'offres est très vite apparu comme trop ambitieux à courte échéance, puisqu'il supposait une véritable réflexion préalable sur la prise en charge actuelle des personnes allergiques, la formation des professionnels et une analyse juridique plus poussée, notamment en cas de restauration concédée à une société privée.

RÉCOMMANDER L'ÉVICTION DES PRINCIPAUX ALLERGÈNES (ARACHIDE, SOJA, CERTAINS FRUITS À COQUE) DES APPELS D'OFFRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

ENJEU

L'objectif de cette action est de recommander l'éviction de l'arachide (huile autorisée), du soja (lécithine autorisée), et de certains fruits à coque comme la noix de cajou et les noix exotiques (de Pécan, du Brésil etc.) comme ingrédients des appels d'offre de la restauration collective en particulier dans les établissements scolaires et dans les établissements sanitaires et médicosociaux recevant des enfants.

En effet, ces ingrédients ont une empreinte carbone forte (nécessite un transport sur de très longues distances), possèdent un intérêt nutritionnel limité et présentent un caractère allergisant certain et bien connu.

L'action consiste donc à engager avec les collectivités et les établissements la rédaction d'appels d'offres demandant l'éviction de ces ingrédients et à s'assurer du respect du cahier des charges par la lecture des fiches techniques des produits effectivement livrés, en s'appuyant sur les compétences de diététiciens.

Les collectivités visées par l'action sont principalement celles qui ont signé la charte « ville active PNNS » (10 collectivités de la région, dont Besançon, Montbéliard et Vesoul).

BILAN

Des groupes de travail départementaux (Haute-Saône et Doubs) se sont réunis à huit reprises pour définir les besoins et élaborer des plans d'actions à la suite d'une enquête auprès des structures de restauration collective du Pays de Vesoul Val de Saône. Une plaquette a été conçue à destination des assistantes maternelles et des directrices de crèches. La plaquette a été diffusée à partir de fin 2012 en Haute-Saône et est en cours de diffusion dans le Doubs.

En 2013-2015, 17 réunions de formation se sont déroulées avec les professionnels concernés : gestionnaires des structures, cuisiniers, infirmières scolaires etc. Cependant, l'action s'avère ambitieuse. Il est difficile d'aller jusqu'à la mise en œuvre de telles recommandations sans passer par une phase d'information et de formation des professionnels.

Il y a un véritable intérêt des structures qui reconnaissent le besoin de formation et de réflexion en interne.

Il reste encore un travail important à mener avec les villes PNNS (Programme National de Nutrition et de Santé), les lycées et les territoires qui n'ont pas encore été sensibilisés (Jura et Territoire de Belfort).

ACTION 26

PORTEUR DE L'ACTION

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Raft

Collectivités locales et gestionnaires de restauration collective

Conseils départementaux

(25, 70, 90) dont la PMI

Education nationale (santé scolaire)

Association des Maires de France

TAUX DE RÉALISATION

75 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11

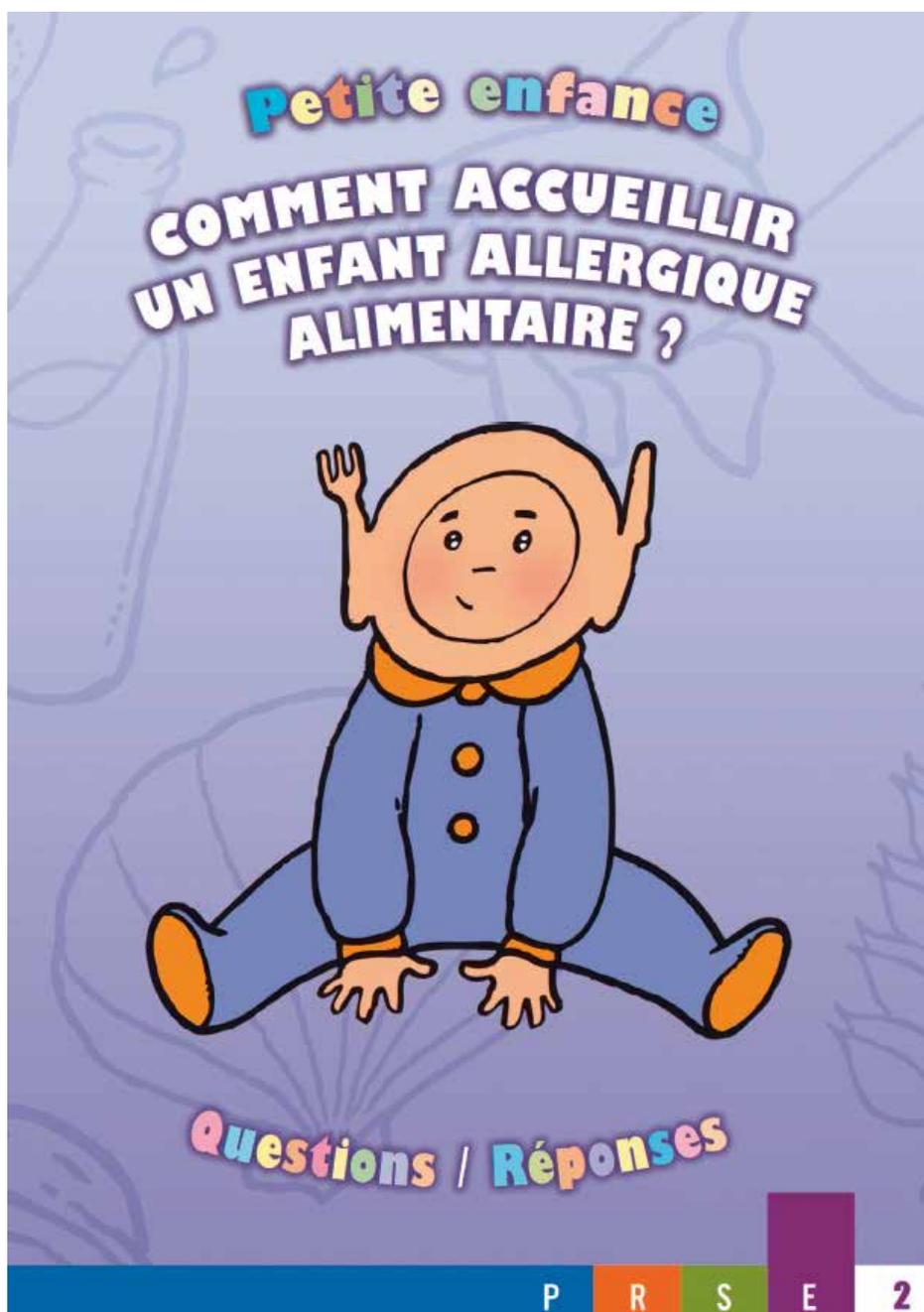
Améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Un flyer destiné à la petite enfance : Comment accueillir un enfant allergique alimentaire ? (et collège lycée, mais non édité à ce jour),
- Les diaporamas et éléments pratiques de la formation,
- Différentes fiches techniques sur les allergènes,
- Un « questions-réponses » reprenant l'ensemble des demandes formulées lors des réunions de sensibilisation et des réponses apportées en séance,
- Communications scientifique : Congrès Francophone d'Allergologie, congrès d'allergie alimentaire (CICBAA).

PERSPECTIVES

- Véritable intérêt à poursuivre l'action, vu les besoins identifiés (dans le cadre du PRSE3 ou en « routine »).
- Besoin de structurer l'expertise (médicale et diététique) et de trouver des relais dans les territoires.



METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES ALLERGIQUES ALIMENTAIRES OU SE DISANT ALLERGIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS DE PERSONNES JEUNES HANDICAPÉES

ENJEU

L'objectif de cette action est d'offrir un accès sécurisé aux allergiques alimentaires dans les structures de restauration collective des établissements concernés.

Les usagers de certaines structures (accueil jeune handicapé en particulier) peuvent également être dans une situation de vulnérabilité voire peu éduqués vis-à-vis de leur allergie alimentaire.

L'allergie alimentaire peut parfois être sévère et les connaissances des personnels concernés de ces établissements sont actuellement mal évaluées. Ce type de procédure permettra également de rassurer les personnels des établissements et de leur enseigner les bons réflexes.

BILAN

Une enquête a été réalisée auprès des services diététiques des centres hospitaliers disposant d'un service d'accueil d'urgence et des centres hospitaliers spécialisés. Elle a confirmé que l'existence de ce type de procédure est rarissime dans la région. Une procédure a donc été élaborée avec tous les services concernés du CHU. Sa mise au point a été fort complexe et s'en est donc trouvée retardée, mais son déploiement est en cours.

En ce qui concerne les établissements de personnes jeunes handicapées, ceux-ci ont pu inscrire cette action dans la CPOM les liant à l'ARS. Une rencontre entre le RAFT et les responsables de ces structures (Doubs et Haute-Saône) a permis de définir leurs besoins dans ce domaine. Il a été convenu de former les personnels des structures concernées en déclinant la formation présentée dans l'action 26.

Les deux premières séances se sont déroulées fin 2015. D'autres sont programmées en 2016. En pratique l'accueil d'un pensionnaire étant habituellement programmé, il a été décidé de décliner le Projet d'Accueil Individualisé (initialement élaboré pour les établissements scolaires) pour ces établissements.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Procédure technique du CHU et ses annexes, disponible auprès du RAFT,
- CPOM des établissements concernés disponible auprès de l'ARS,
- Matériel pédagogique de l'action 26.

PERSPECTIVES

La complexité de la mise en œuvre de ces procédures auprès des établissements de santé ne doit pas empêcher leur déploiement auprès des autres établissements de notre grande région. Le défi consistera à adapter la procédure actuelle à de plus petits établissements ne disposant que rarement d'une expertise allergologique interne.

Pour les établissements jeunes handicapés, de nombreux CPOM ont intégré cette action. Il convient donc de poursuivre le déploiement de cette action.

Les besoins constatés dans ces structures au niveau franc-comtois ne doivent pas être bien différents de ceux des établissements bourguignons. Décliner cette action à travers le périmètre élargi du PRSE3 constitue un défi qu'il conviendra de relever.

ACTION 27

PORTEUR DE L'ACTION

RAFT

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
Association des diététiciens
Établissements sanitaires et médico-sociaux

TAUX DE RÉALISATION

50 %

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11

Améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective

ACTION
28PORTEUR
DE L'ACTION

RAFT

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS
Collectivités locales et gestionnaires
de restauration collective
Education nationale
Santé scolaire
PMI
AMF

TAUX DE RÉALISATION

50 %

BUDGET engagé

Les formateurs sont des
personnels RAFT, dont le coût est
intégré aux dépenses
de fonctionnement du RAFT
financé par l'ARS.

5000 euros pour l'édition
du flyer «petite enfance»

FINANCEUR

ARS

FORMER LES PERSONNELS CONCERNÉS
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 26
ET 27 DU PRSE2

ENJEU

Cette action consiste à former les personnels concernés par les actions 26 et 27.

BILAN

Une phase initiale consistait à faire un diagnostic des connaissances et des besoins en formation des différentes structures. Puis les formations ont été élaborées, de même que des documents ressources consultables ultérieurement par les personnes formées (copie des diaporamas, fiches techniques et flyers sur l'allergie alimentaire).

En 2013-2015, 17 réunions de formation se sont déroulées avec les professionnels concernés : gestionnaires des structures, cuisiniers, infirmières scolaires etc, soit environ 300 personnes formées.

Deux formations ont été réalisées en 2015 (ADAPEI 70) et d'autres sont prévues dès le début de l'année 2016 (ADAPEI 70, crèche du CHU).

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Un flyer destiné à la petite enfance : Comment accueillir un enfant allergique alimentaire ? (et collège lycée, mais non édité à ce jour),
- Les diaporamas et éléments pratiques de la formation,
- Différentes fiches techniques sur les allergènes,
- Un « questions-réponses » reprenant l'ensemble des demandes formulées lors des réunions de sensibilisation et des réponses apportées en séance,
- Communications scientifiques : Congrès Francophone d'Allergologie, congrès d'allergie alimentaire (CICBAA).

PERSPECTIVES

Les besoins de formation des structures de restauration collective sont immenses dans ce domaine. Un département (le Jura) n'a pas encore bénéficié de ces formations, mais des contacts sont en cours.

Il ne semble pas exister de raison pour laquelle les actions 26-27-28 ne seraient plus pertinentes dans un périmètre régional élargi. La mise en œuvre de ces trois actions qui pourraient éventuellement être fusionnées dans cette nouvelle région nécessitera sans doute de trouver de nouveaux relais de formation, mais elle pourrait sans doute s'appuyer sur l'association de FMC des allergologues qui est commune depuis de nombreuses années à la Bourgogne et la Franche-Comté.

Il semble par ailleurs exister de fortes réticences de certaines collectivités pour mettre en œuvre la loi INCO qui doit s'appliquer depuis juillet 2015. Le soutien technique du RAFT pour former les personnels concernés semble donc également de ce point de vue judicieux.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12

PILOTES

Direction Régionale
de l'Alimentation de
l'Agriculture et
de la Forêt (DRAAF)
Service Régional
de l'Alimentation

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Agence de l'eau RMC
Associations des jardins familiaux
Communes
Conseils départementaux
FREDON
FCNE
DRJSCS, DREAL
DRAAF FC
DRAC
Conseil Régional de FC

BUDGET ENGAGÉ

6 385 euros

AXE 4

Améliorer l'accès de la
personne allergique
alimentaire aux structures
de restauration collective

FAVORISER L'AUTO-PRODUCTION D'ALIMENTS SAINS

ENJEU

L'utilisation de pesticides en zone non agricole représente environ de 5% à 10% du tonnage de substances actives commercialisées chaque année. Les jardiniers amateurs utilisent entre la moitié et les deux tiers de ces quantités avec un surdosage fréquent.

Avec des objectifs de santé publique et de préservation de l'environnement (biodiversité, ressources en eau), les pouvoirs publics, dans le cadre du plan Ecophyto, souhaitent encourager les initiatives permettant la réduction de l'utilisation des pesticides.

Un accord cadre relatif à l'usage des pesticides par les jardiniers amateurs a été signé entre les ministères de l'écologie, l'agriculture, des associations et des syndicats professionnels.

Des associations locales ou régionales travaillent déjà sur la problématique du jardinage naturel en conduisant différentes opérations :

- L'association des jardins familiaux s'est dotée d'une charte de l'environnement et une campagne d'évaluation de son application va être lancée.
- Un guide pour le jardinier amateur « les pesticides, apprenons à nous en passer » est en ligne sur les sites de la DRAAF et des jardins familiaux.
- La FREDON anime des conférences grand public, notamment sur le désherbage.
- FCNE pilote une campagne « Jardiner, naturellement ! » et propose aux enseignes de distribution de signer une charte construite autour de 3 volets : la formation des vendeurs en magasin, l'affichage de supports de communication, la réalisation d'animations.

BILAN

Les deux actions de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques et sur les bonnes pratiques du jardinage sont complémentaires et permettent de diversifier les publics touchés.

Le musée des maisons comtoises a réaménagé un de ses 5 jardins en un jardin nourricier, biologique et pédagogique (action 29). Il permet de découvrir une grande diversité de légumes verts, de légumineuses et de céréales. Cinq panneaux présentant le jardin et la production sans intrants jalonnent la visite du jardin. Le jardin est utilisé pour mener des animations de sensibilisation des jardiniers amateurs aux bonnes pratiques de jardinage, et le grand public aux bonnes habitudes alimentaires.

Si l'atteinte des objectifs est indéniable, il est, par contre, difficile d'évaluer les changements de pratique des jardiniers et les évolutions alimentaires des personnes sensibilisées.

Au niveau de l'action 30 – Inciter les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques du jardinage, conduite par le CPIE de la vallée de l'Ognon, seule la rédaction de la charte à destination des particuliers a été réalisée.

Un problème conjoncturel de disponibilité de personnes est la cause du retard pris par ce projet. En 2013, une vaste campagne de communication a été lancée dans les magasins partenaires (environ 60) pour présenter au grand public la charte « Jardiner, naturellement ! »

En parallèle, le CPIE mène tout au long de l'année des actions de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les bonnes pratiques.

Ces actions sont complémentaires des actions menées dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Ecophyto.

Les dernières évolutions législatives votées dans le cadre de la loi de transition énergétique rendent ces actions indispensables. En effet, elles prévoient la suppression de la vente en libre service à partir du 1er janvier 2016 et l'interdiction de la vente au 1er janvier 2017 des produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs.

CRÉER UN JARDIN NOURRICIER BIOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE



ENJEU

Le musée des maisons comtoises a réaménagé un de leurs 5 jardins, rebaptisé « jardin nourricier », afin de sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques de jardinage et sensibiliser le grand public aux bonnes habitudes alimentaires.

L'impact du jardin sur le comportement des consommateurs est en cours d'évaluation et n'est pour l'instant pas exploitable.

BILAN

Le jardin nourricier permet de présenter des légumes verts, des légumineuses, des céréales, de parler complémentation des apports en protéines (les textes des cinq panneaux présentant le jardin ont été travaillés et mis au point avec l'ARS) et de production sans intrants d'origine chimique (ces sujets sont évoqués lors des animations).

Tout au long de la saison de jardinage, des micro-animations de 15 minutes sont proposées aux visiteurs du musée.

Lors des ateliers cuisine, financés dans le cadre de l'appel à projet régional alimentation 2014, à destination des personnes démunies et / ou de personnes handicapées, le jardin nourricier est visité et expliqué.

L'impact du jardin sur le comportement des consommateurs est difficilement évaluable.

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Panneaux d'information placés dans le jardin nourricier.

ACTION 29

PORTEUR DE L'ACTION

Musée de plein air
des maisons
comtoises
de Nancray

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DRAAF
DRAC
Région Franche-Comté

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

5 000 euros

FINANCEURS

DRAC
Musée de plein air des maisons
comtoises de Nancray
Région Franche-Comté

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12

Favoriser l'autoproduction d'aliments sains

**PORTEUR
DE L'ACTION**
CPIE VALLÉE
DE L'OGNON

PARTENAIRES ASSOCIÉS

AE RMC
Association des jardins familiaux
(et autres associations)
Communes
Conseils Départementaux
DREAL
DRJSCS
FCNE
Fredon
Région Franche-Comté

TAUX DE RÉALISATION

50 %

BUDGET engagé

1385 euros

FINANCEURS

AE RMC
(dans le cadre du
9ème programme 2007-2012)
DRAAF FC (plan Ecophyto)



ENJEU

L'action proposée est une charte en ligne à destination des jardiniers amateurs qui, en y souscrivant, s'engagent moralement à avoir de bonnes pratiques de jardinage.

Elle s'adresse aux particuliers qui souhaitent changer de pratiques, évaluer leurs méthodes utilisées, ou simplement montrer leur implication dans une démarche de bonnes pratiques de jardinage, sans produits chimiques.

BILAN

Cette action est complémentaire des actions menées dans le cadre du plan régional Ecophyto, comme les actions suivantes :

- FC II-4 : sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides,
- FC II-5 : sensibiliser les jardiniers amateurs aux techniques naturelles de jardinage.

Cette action est menée sous le nom de charte régionale « Jardiner, naturellement ! ».

Elle a démarré en 2011 en partenariat avec une soixantaine de distributeurs de produits de jardin, initiée par FNE Franche-Comté, portée par le CPIE Vallée de l'Ognon et soutenue par l'Agence de l'eau RMC et de nombreuses collectivités. Elle comporte de nombreuses actions de sensibilisation.

En 2013, une vaste campagne de communication a été lancée dans les magasins partenaires pour présenter au grand public la charte « Jardiner, naturellement ! » financée en partie par l'appel à projet régional Ecophyto.

Chaque année, durant un week-end, 25 à 30 jardins respectueux des bonnes pratiques de jardinage sont ouverts au public sur toute la région. A cette occasion les 10 fiches sur les bonnes pratiques sont distribuées.

En outre, des animations par le CPIE sont réalisées tout au long de l'année lors de manifestations grand public (marchés, foires, expositions ...)

La charte est écrite mais elle n'a pas été mise en ligne du fait de l'absence prolongée de la personne en charge du projet.



OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Site internet,
- Newsletter,
- Série de 10 fiches pédagogiques,
- Dépliant « entrez dans mon jardin naturellement »,
- Affiches thématiques dans les jardineries.

PERSPECTIVES

Recentrage de l'action en direction uniquement du grand public avec deux actions :

- Ouverture annuelle des jardins qui mettent en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement (dernier week-end de juin),
- Participation à des événementiels (10 événementiels par an) pour diffuser les fiches techniques liées aux pratiques naturelles de jardinage.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 13

PILOTE

Instance régionale
d'éducation et de
promotion de la santé
de Franche-Comté –
IREPS FC

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Direction Régionale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Franche-Comté
(DRAAF FC)
Agence Régionale de Santé de
Franche-Comté (ARS FC)

BUDGET ENGAGÉ

2 700 euros

FINANCEURS

Agence Régionale de Santé de
Franche-Comté (ARS FC)
Institut National de Prévention et
d'Éducation pour la Santé (Inpes)
dans le cadre du financement du
Pôle régional de compétences en
éducation et promotion de la santé.

AXE 4

Améliorer l'accès de la
personne allergique
alimentaire aux structures
de restauration collective

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE VEILLE DOCUMENTAIRE SUR LA QUESTION DE L'ALIMENTATION / SANTÉ/ ENVIRONNEMENT

ENJEU

La santé environnementale faisant appel à de nombreuses disciplines scientifiques spécifiques, il n'est pas aisé de fournir sur ses différents aspects une information pertinente et hiérarchisée pourtant nécessaire à la prise de décisions et à la mise en œuvre d'actions.

Des informations existent en Franche-Comté mais elles ne sont pas toujours connues et / ou visibles. Mieux valoriser et rendre plus facilement accessible l'information disponible en Santé-Environnement et Alimentation a été identifié comme un objectif incontournable par le groupe de travail « Alimentation ».

Par ailleurs, il existe un centre régional de documentation en santé publique de Franche-Comté, porté initialement par l'ORS et l'IREPS de Franche-Comté, qui rassemble, sur un lieu unique, des ressources documentaires régionales et nationales variées en santé publique, prévention, éducation et promotion de la santé (ouvrages, revues, outils pédagogiques, sélection d'articles, brochures...).

Il est ouvert à tous les professionnels, bénévoles et étudiants des domaines de la santé, de l'éducation et du social.

Il est proposé de développer en son sein un dispositif de veille documentaire et pédagogique sur la question de l'alimentation/santé/environnement.

BILAN

Cet objectif opérationnel ne comportait qu'une seule action, l'action 31. Celle-ci prévoyait la constitution d'un fonds documentaire rassemblé sur l'alimentation/santé et la diffusion au public d'une information régulière. Cette action a bien été réalisée et les résultats sont présentés dans la fiche bilan de l'action.

CONSTITUER UN FONDS DOCUMENTAIRE RASSEMBLÉ SUR L'ALIMENTATION / SANTÉ ET DIFFUSER AU PUBLIC UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

ENJEU

La santé environnementale faisant appel à de nombreuses disciplines scientifiques spécifiques, il n'est pas aisé de fournir sur ses différents aspects une information pertinente et hiérarchisée pourtant nécessaire à la prise de décisions et à la mise en œuvre d'actions.

Des informations existent en Franche-Comté mais elles ne sont pas toujours connues et / ou visibles. Mieux valoriser et rendre plus facilement accessible l'information disponible en Santé-Environnement et Alimentation a été identifié comme un objectif incontournable par le groupe de travail «Alimentation».

Par ailleurs, il existe un centre régional de documentation en santé publique de Franche-Comté, porté initialement par l'ORS et l'IREPS de Franche-Comté, qui rassemble, sur un lieu unique, des ressources documentaires régionales et nationales variées en santé publique, prévention, éducation et promotion de la santé (ouvrages, revues, outils pédagogiques, sélection d'articles, brochures...). Il est ouvert à tous les professionnels, bénévoles et étudiants des domaines de la santé, de l'éducation et du social.

Il est proposé de développer en son sein un dispositif de veille documentaire et pédagogique sur la question de l'alimentation/santé/environnement.

Résultats attendus de l'action

L'action consiste à constituer un fonds documentaire sur la question de l'alimentation/santé/environnement :

- Recenser de manière détaillée les centres de ressources existant sur la problématique.
- Rédiger une bibliographie sélective sur la problématique.
- Constituer un fonds documentaire et pédagogique.
- Editer une newsletter trisannuelle sur alimentation/santé/environnement présentant les dernières acquisitions documentaires.
- Dans un souci de développement durable et de mise à jour, l'ensemble des actions documentaires sera disponible sous la forme d'un site agrégateur de flux RSS.
- Le temps de travail pour la constitution de ces fonds documentaire est estimé à 16 jours. Ce travail a été réalisé par les équipes de l'IREPS et l'ORS.

BILAN

- 125 références de documents ont été valorisées dans la base de données Bib (base de données bibliographiques).
- 11 références d'outils pédagogiques ont été valorisées dans Bop (Base des outils pédagogiques).
- Edition de 9 numéros de la newsletter «Santé, environnement & alimentation» envoyés à plus de 190 destinataires.

La lettre est disponible à l'adresse suivante :

<http://pole-de-competences.ireps-fc.fr/ressources-doc/newslettersdocumentaires.html#environnement>

OUTILS/SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

Newsletter «Santé, environnement & alimentation».

ACTION 31

PORTEUR DE L'ACTION IREPS FC

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DRAAF FC
ARS FC

TAUX DE RÉALISATION

100 %

BUDGET engagé

2 700 euros

FINANCEURS

ARS FC
INPES dans le cadre du financement du Pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 13

Mettre en place un dispositif de veille documentaire sur la question de l'Alimentation / Santé / Environnement

PERSPECTIVES

La qualité de l'environnement constitue l'un des déterminants de notre santé. L'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'un environnement plus sain permettrait d'éviter, chaque année, près de 13 millions de morts dans le monde (cancer, maladies respiratoires...).

La transition écologique constitue un enjeu pour la France et le gouvernement ambitionne de faire de la France une nation de l'excellence environnementale. L'exigence environnementale est à la fois une obligation, une volonté, et en même temps un atout pour l'emploi.

Afin d'accompagner cette transition, **le gouvernement a adopté respectivement en novembre 2014 et février 2015, le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3) et la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014.**

Le PNSE3 s'articule autour de quatre grandes catégories d'enjeux :

- Enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement,
- Enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'action,
- Enjeux de recherche en santé-environnement,
- Enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation.

Désormais, **ce plan national doit être mis en œuvre au niveau régional au travers d'un PRSE3** prenant la suite du PRSE2.

Compte tenu de la réforme territoriale et de la fusion des régions Bourgogne/Franche-Comté au 01/01/2016, il s'agit d'élaborer un **PRSE3 unique Bourgogne Franche-Comté.**

Les enjeux majeurs de la réussite de ce plan seront notamment :

- D'élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention en santé environnementale ambitieuse et cohérente sur l'ensemble de la grande région,
- De mobiliser et fédérer les acteurs des territoires tant régionaux que locaux capables de mener des politiques de santé-environnement.

L'expérience des PRSE2 et la mobilisation forte des partenaires ces cinq dernières années sont des atouts indéniables pour répondre à ces enjeux.

EQUIPE D'ANIMATION

Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)



Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS)



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt (DRAAF)



Conseil Régional Franche-Comté



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

GLOSSAIRE

SIGLE

DÉNOMINATION

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
AEP	Alimentation en eau potable
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AJENA	Association Énergie et Environnement
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP	Arrêtés préfectoraux
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
AREF	Aide au retour à l'emploi formation
ARS	Agence régionale de Santé
ASCOMADE	Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ASQAA	Associations Agréées Surveillance Qualité de l'Air
ATMO FC	Association de surveillance de la qualité de l'air
BAS'EAU	Base de données
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CBN-FC	Conservatoire botanique de Franche-Comté
CCIR	Chambres de Commerce et d'Industrie de Région
CD	Conseil départemental
CDA	Chambre départementale d'agriculture
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts
CEPN	Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement

CFA	Centre de formation pour adultes
CHU	Centre hospitalier Universitaire
CICBAA	Cercle d'Investigations Cliniques et Biologiques en Allergologie Alimentaire
CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie
CLE	Commission Locale de l'Eau
CLS	Contrats locaux de santé
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMEI	Conseillère Médicale en Environnement Intérieur
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Coderst	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
Com Com	Communauté de Communes
COTITA	Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOM	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRIC-BTP	Centre Régional d'Innovation et de Concertation pour le Bâtiment et les Travaux Publics
DCE	Directive-cadre sur l'eau
DDT	Direction départementale du Territoire
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Dir-Est	Direction interdépartementale des routes de l'Est
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
CROPSAV	Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
DRAC	Directions régionales des affaires culturelles

DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
BSV	Bulletin de Santé du Végétal du plan Ecophyto
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE	Espaces Info Energie
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
EPTB S&D	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
EVP	Etude volumes prélevables
FDCUMA	Fédération Départementale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole
FDGDON	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEDER	Fond européen de développement régional
FéMaSaC	Fédération des maisons de santé comtoises
FFB	Fédération française du bâtiment
FJPPMA	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
FNE	France Nature Environnement
FREDON	Fédération Régionale contre les Organismes nuisibles
GIDAF	Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente
GRSE	Groupe régional santé environnement
HDHL	Haut Doubs Haute Loue
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INCO	Information des consommateurs
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
InVS	Institut de veille sanitaire
IREPS	Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
Irstea	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
JIE	Journée d'information et d'échanges
Loi NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
MISEN	Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
ORS	Observatoire régional de la santé
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PCET/PCEAT	Plan Climat Energie Territorial / Plan Climat Air Energie Territorial
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PM	Particules en suspension
PMA	Pays Montbéliard Agglomération
PMI	Protection maternelle et infantile
PNNS	Programme national nutrition santé
PNSE	Plan national santé environnement
PRPDE	Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE	Plan régional santé environnement
RAFT	Réseau d'Allergologie de Franche-Comté

RCO	Réseau de contrôle opérationnel
RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR	Secrétariat général aux Affaires régionales
SIG	Système d'information géographique
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVJ	Sonneur à ventre jaune
TAR	Tours aéroréfrigérantes
TP	Travaux publics
UDI	Unité de distribution
UFC	Université de Franche-Comté
UGE	Unité de gestion de l'eau
UNEP	Union nationale des entrepreneurs du paysage
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
UV	Ultra-violet



P R S E 2



Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 place des savoirs, CS 73535, 21035 Dijon Cedex
Tél. : 0808 807 107

<http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr>



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté
53 rue de la Préfecture 21041 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 44 64 40

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

